

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Procès-Verbal  
de la réunion du mercredi 27 septembre 2017

|            |                   |
|------------|-------------------|
| Président  | Patrice VERGRIETE |
| Secrétaire | Rémy BECUWE       |

**ORDRE DU JOUR**

**I**      **Approbation** du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2017

**II**      **DELIBERATIONS**

**AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

1. Désignation d'un nouveau délégué au SIVU télédistribution.
2. Délégation du conseil municipal au conseil consultatif de Saint-Pol-sur-mer.

**COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER**

3. Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 19 septembre 2017.

**FINANCES**

4. Etat complémentaire des subventions

**ACTION FONCIÈRE**

5. Dunkerque - 63 avenue des Bains - acquisition auprès de l'EPF Nord-Pas de Calais
6. Dunkerque - tour du Reuze- modificatif d'état descriptif de division en copropriété pour charges d'ascenseur.
7. Petite-Synthe - site avenue de la Villette - désaffectation et déclassement du domaine public permettant la cession

**HABITAT LOGEMENT**

8. Convention de partenariat entre Action Logement, la Communauté urbaine et la Ville de Dunkerque
9. Cotation de la demande de logement social
10. Mise en place d'un périmètre de ravalement obligatoire des façades (PRO) - secteur "Les ilots bleus"

**URBANISME**

11. Concession Nicodème : convention de participation

**AMENAGEMENT URBAIN**

12. Réaménagement de la digue de Malo les bains.

**ECONOMIE TOURISME**

13. Taxe de séjour - Développement de la politique de promotion touristique - fixation du barème 1er janvier 2018

**ACTION PETITE ENFANCE**

14. Délégation de service public - Accueil de la petite enfance - Avenant n°1

**ACTION SOCIALE**

15. Bonus Ville 2017

**ACTION JEUNESSE**

16. Bourse à la réussite- Délibération complémentaire

**ACTION SCOLAIRE**

17. Ateliers linguistiques - Demande de fonds de concours à la communauté urbaine de Dunkerque pour le fonctionnement des écoles

**ADMINISTRATION GENERALE**

18. Gestion du Forfait Post Stationnement (FPS) - Montant du Forfait Post Stationnement et convention avec l'ANTAI

**DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES**

19. Rapport d'activités 2016 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre

**III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE**

**M. le maire :**

*Il est 18h15 je déclare ouverte cette séance du conseil municipal je donne la parole à monsieur Rémy Bécuwe pour l'appel.*

VILLE DE DUNKERQUE  
EXTRAIT DE REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Convoqué le 21 septembre 2017  
pour la séance du mercredi 27 septembre 2017

**PRESENTS :**

|                                 |                                      |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| Monsieur Patrice VERGRIETE      | Maire                                |
| Madame Karima BENARAB           | 1ère Adjointe au Maire               |
| Monsieur Jean-François MONTAGNE | Adjoint de quartier                  |
| Madame Leïla NAIDJI             | Adjointe de quartier                 |
| Madame Alice VARET              | Adjointe au Maire                    |
| Monsieur Yves PANNEQUIN         | Adjoint au Maire                     |
| Madame Catherine SERET          | Adjointe au Maire                    |
| Monsieur Michel TOMASEK         | Adjoint au Maire                     |
| Madame Monique BONIN            | Adjointe au Maire                    |
| Monsieur Guillaume FLORENT      | Adjoint au Maire                     |
| Madame Nadia FARISSI            | Adjointe au Maire                    |
| Monsieur Jean-Yves FREMONT      | Adjoint au Maire arrivée 19H00       |
| Madame Diana DEQUIDT            | Adjointe au Maire                    |
| Monsieur Bernard MONTET         | Adjoint au Maire                     |
| Madame Marjorie ELOY            | Adjointe au Maire                    |
| Monsieur Pascal LEQUIEN         | Adjoint au Maire                     |
| Monsieur Davy LEMAIRE           | Adjoint de quartier                  |
| Madame Fabienne CASTEL          | Maire-délégué                        |
| Monsieur Guy LECLUSE            | Conseiller municipal                 |
| Madame Anne-Marie FATOU         | Conseillère municipale               |
| Monsieur Régis DOUILLIET        | Conseiller municipal                 |
| Monsieur Jean-Philippe TITECA   | Conseiller municipal                 |
| Madame Martine COUDEVYLLÉ       | Conseillère municipale               |
| Monsieur Gérard GOURVIL         | Conseiller municipal                 |
| Madame Annette DISSELKAMP       | Conseillère municipale               |
| Madame Catherine SERLOOTEN      | Conseillère municipale               |
| Monsieur Guy SAINT-MARTIN       | Conseiller municipal                 |
| Madame Elisabeth LONGUET        | Conseillère municipale               |
| Monsieur Frédéric VANHILLE      | Conseiller municipal                 |
| Madame Catherine VANDORME       | Conseillère municipale               |
| Monsieur Laurent SCHOUTTEET     | Conseiller municipal                 |
| Madame Stéphanie PEEREN         | Conseillère municipale               |
| Madame Nadia AMARA              | Conseillère municipale arrivée 18H35 |
| Madame Olivia HENDERYCKX        | Conseillère municipale               |
| Madame Séverine WICKE           | Conseillère municipale               |
| Madame Laura EVRARD             | Conseillère municipale               |
| Monsieur Benjamin PRINCE        | Conseiller municipal                 |
| Monsieur Rémy BECUWE            | Conseiller municipal                 |
| Monsieur Roméo RAGAZZO          | Maire-délégué                        |
| Madame Joëlle CROCKEY           | Conseillère municipale               |
| Madame Delphine CASTELLI        | Conseillère municipale               |
| Monsieur Philippe EYMERY        | Conseiller municipal                 |
| Monsieur Adrien NAVE            | Conseiller municipal                 |

**ABSENT(S) :**

|                           |                        |
|---------------------------|------------------------|
| Monsieur Michel DELEBARRE | Conseiller municipal   |
| Madame Claudine DUCELLIER | Conseillère municipale |
| Monsieur Wulfran DESPICHT | Conseiller municipal   |

**ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom: Madame Martine ARLABOSSE à Monsieur Guy LECLUSE, Monsieur Jean-Yves FREMONT jusqu'à 19H00 à Madame Diana DEQUIDT, Monsieur Alain SIMON à Madame Karima BENARAB, Monsieur Etienne DUQUENNOY à Monsieur Pascal LEQUIEN, Madame Nadia AMARA jusqu'à 18H35 à Madame Elisabeth LONGUET, Monsieur Djoumoi SAID à Monsieur Michel TOMASEK, Monsieur Christian HUTIN à Monsieur Roméo RAGAZZO, Madame Martine FORTUIT à Monsieur Philippe EYMERY, Madame Angélique VERBECKE à Monsieur Adrien NAVE.

**M. le maire :**

*Merci monsieur Bécuwe, le quorum étant atteint nous pouvons délibérer.*

*Depuis notre dernier conseil nous avons appris avec tristesse les décès de madame Isabelle Vandaele - Sezille et de monsieur Benoît Venturini qui furent tous deux conseillers municipaux à Dunkerque. Nous avons également appris le décès de monsieur Bruno Maronnier concierge aux ateliers municipaux en votre nom à tous je tiens à présenter nos plus sincères condoléances aux proches et aux familles des défunts.*

*Dans un registre plus heureux je tiens à féliciter monsieur Frédéric Vanhille pour son élection à la présidence du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre et monsieur Jean-Pierre Clicq devenu maire délégué de Saint-Pol-sur-Mer tous mes encouragements à eux deux.*

*L'actualité récente de notre ville a été marquée par la saison estivale et ses nombreux rendez-vous de la première édition du festival « La Bonne Aventure », (diapo) vous en avez quelques images à l'écran, qui a connu un franc succès avec 36 000 participants jusqu'au feu d'artifice de fin de saison, (diapo) vous avez également là aussi un cliché de ce feu d'artifice, qui plus est cet été notre ville a été sous les projecteurs du monde entier avec la sortie du film « Dunkerque » de Christopher Nolan. L'effervescence nous a d'abord rattrapé ici même quand tapis rouge, photographes, fan zone et stars internationales ont investi le Pôle Marine pour l'avant-première française mais c'était aussi diffusé dans toutes les grandes métropoles mondiales où les affiches du film, (diapo) vous les avez à l'écran, s'étaient sur les murs donnant au passage une belle notoriété à notre ville, je pense que celles-là sont en chinois ou en japonais pour ceux qui connaissent !*

*La conjonction de la redynamisation de notre station balnéaire engagée depuis trois ans avec l'effet Nolan a boosté la fréquentation touristique. Depuis 2014 celle-ci a en effet progressé de 63 % et a franchi cette année la barre du million de visiteurs. Il faut notamment souligner la forte progression des touristes étrangers et le succès de nos équipements au premier rang desquels on peut citer le musée - Dunkerque 1940 « opération dynamo » (diapo) vous en avez quelques photos, agrandi et modernisé grâce à une scénographie renouvelée mais aussi l'exposition « L'envers du décor » à la p2 vous avez aussi deux illustrations de cette exposition. Indéniablement notre politique de développement touristique connaît un réel succès en terme de fréquentation. Ce succès en terme de fréquentation a produit des effets positifs sur l'activité économique de notre territoire par exemple et contrairement à ce que vous avez pu lire ici ou là, le secteur de l'hôtellerie restauration a connu un été particulièrement dynamique malgré un contexte météo morose le taux d'occupation des hôtels sur le territoire de la communauté urbaine est en effet passé de 66 % l'an passé à 73 % cette année selon la CCI Nord de France et les résidences hôtelières ont encore plus progressé. Vous le voyez il n'y a que des raisons de nous réjouir du dynamisme de notre politique touristique.*

*Un autre moment fort de l'été aura été l'ouverture de la piscine Georges Guynemer et là aussi le succès a été au rendez-vous, le complexe aquatique a ravi les dunkerquois et surtout le tarif unique à 1 € durant le mois d'août a permis au plus grand nombre de profiter à loisir de ce nouvel équipement (diapo) vous voyez le succès rencontré, c'est impressionnant !*

*Dans l'actualité sportive les trente-sixièmes boucles dunkerquoises ont rassemblé plus de 5000 coureurs dans un esprit de convivialité qui ne se dément pas année après année, bravo aux agents municipaux qui ont contribué à cet élan populaire et à organiser la fête.*

*Bravo aussi au Surf Casting Club qui a organisé pour la première fois à Dunkerque le championnat de France junior de pêche en bord de mer et au Turbot Club qui a organisé le championnat de France de pêche en bateau comme quoi la pêche a été à l'honneur à Dunkerque cet été.*

*Je tiens aussi à adresser mes félicitations à Charles Rommel sacré vice champion d'Europe avec l'équipe de France de vol relatif en parachutisme et enfin à la Rosendaëlienne Clara Manton âgée de 15 ans qui remporte le titre de championne du monde junior de funboard.*

*L'été nous a aussi permis d'inaugurer le nouveau terrain synthétique de hockey sur gazon au complexe de la Licorne (diapo) vous voyez ici des ouvriers en plein travail, le HCDM bénéficie désormais d'un terrain de très grande qualité identique à celui utilisé lors des jeux olympiques de Rio et dont la réalisation est exemplaire en matière environnementale avec notamment une très forte réduction de la consommation d'eau pour l'arrosage. Notons que le terrain synthétique dédié à la pratique du football au stade Tribut (diapo) vous l'avez là-dessus, a lui aussi été totalement rénové cet été.*

*Dans l'actualité culturelle nous avons eu tout d'abord le plaisir d'inaugurer la réfection de la colonne de la victoire en compagnie des commerçants du Leughenaer et de la chorale Cantabile. L'action de valorisation de notre patrimoine se poursuit donc après la statue de Jean Bart et celle de la place de la République.*

*Ce mois de septembre est aussi le mois durant lequel nos structures culturelles lancent leur nouvelle saison. À cette occasion je souhaite en votre nom à tous une excellente continuation à Hélène Cancel, après 11 années à la tête du Bateau Feu elle en quitte la direction. Merci Hélène pour tout ce que tu as apporté à la culture dunkerquoise.*

*Les Fabriques d'Initiatives Locales ont également fait leur rentrée alors que nous avons dernièrement posé la première pierre du futur immeuble de logements avec pôle médical et commerces en rez-de-chaussée place Saint-Nicolas, les habitants sont en train de travailler à la réalisation d'un mail piéton dans le secteur.*

*A Malo c'est sur les questions de mobilité que les habitants échangent dans le secteur du terminus.*

*4600 élèves des écoles primaires et maternelles ont repris le chemin de l'école dans notre commune.*

*Cette année pas de modification de l'organisation de la semaine scolaire mais en janvier 2018 une nouvelle votation sera organisée avec les familles pour décider de l'avenir. En ce qui concerne la restauration scolaire la ville s'est engagée à augmenter les produits bio dans les menus, elle proposera également un accompagnement pour aider les représentants de parents d'élèves.*

*Dans le domaine de la santé je tiens à saluer les associations du collectif cancer du littoral dunkerquois qui ont organisé dimanche dernier le premier relais en or. 1050 participants ont parcouru au total 3770 km et les fonds récoltés à cette occasion seront reversés à la recherche contre le cancer des enfants, un grand bravo à toutes et à tous.*

*Toujours dans le registre du bénévolat et de l'engagement, je tiens aussi à vous informer du lancement de la plate-forme d'entraide « jagispourdunkerque.fr. » Les associations et les dunkerquois souhaitant agir au service des autres pourront s'y retrouver pour échanger sur leurs besoins et leurs souhaits d'engagement réciproque. C'est une très belle initiative qui vise à renforcer le lien social et la solidarité, n'hésitez pas à aller la découvrir.*

*Enfin je tenais à exprimer notre totale solidarité avec les habitants des Antilles touchés par plusieurs ouragans notamment Irma, à cette occasion je souhaite bonne chance à notre collègue Rémy Bécuwe qui part à Saint-Martin dans les toutes prochaines semaines en mission humanitaire pour la Croix-Rouge, bonne chance Rémy !*

*J'en viens à présent à notre ordre du jour.*

## **I Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2017**

### **Adopté à l'unanimité**

#### **M. le maire :**

*Vous avez reçu le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 juin 2017, avez-vous des observations ?*

*Sans observation, puis-je considérer qu'il est adopté.*

*Je vous en remercie.*

*Délibération numéro 1.*

## **II DELIBERATIONS**

### **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

#### **1.- Désignation d'un nouveau délégué au SIVU télédistribution.**

Rapporteur : Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire

A la suite de la démission de M. Christian Hutin de son poste de délégué au syndicat intercommunal à vocation unique pour la télédistribution, il y a lieu de désigner un remplaçant.

Les autres délégués actuels de Dunkerque au comité syndical sont M. R. Ragazzo en qualité de titulaire, MM. JP Titeca et E Laporte, en qualité de suppléants. En application de l'article L 5212-7 du CGCT, le choix peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions pour faire partie du conseil.

Le vote a lieu à bulletins secrets au scrutin majoritaire à 3 tours. Pour être élu aux deux premiers tours, il faut atteindre la majorité absolue des suffrages exprimés, au 3<sup>ème</sup> tour, la majorité relative suffit.

J'ai reçu la candidature de M. Jean-Pierre Clicq.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Le vote donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 53

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins blancs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 35

M. Jean-Pierre Clicq a obtenu 35 voix. M. Clicq ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné délégué de Dunkerque pour siéger au conseil syndical du SIVU télédistribution.

**M. le maire :**

*Les bulletins de vote sont théoriquement sur vos tables et je demande aux deux plus jeunes conseillers que sont monsieur Rémy Bécuwe et monsieur Adrien Nave ainsi qu'à monsieur Corbier directeur général des services et à monsieur Janssen directeur général adjoint des services de rejoindre la table de dépouillement qui se trouve devant moi et nous allons procéder au vote avec les appariteurs puis ensuite au dépouillement.*

*Le temps du dépouillement je vous propose de passer à la délibération numéro 2.*

**2.- Délégation du conseil municipal au conseil consultatif de Saint-Pol-sur-mer.**

Rapporteur : Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire

En application de l'article L2113-20 du CGCT, l'article L 2511-22 du CGCT s'applique aux communes associées disposant d'un conseil consultatif.

Cet article prévoit que pour l'exercice des compétences du conseil consultatif, le conseil municipal donne délégation, dans les cas et conditions qu'il détermine, au conseil consultatif pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.

Ces actes sont soumis aux mêmes règles que les actes de même nature décidés par le conseil municipal. Ils sont passés par le maire délégué. Le montant des prestations s'apprécie dans le cadre de chaque commune associée.

Le maire délégué peut recevoir délégation du conseil consultatif dans les conditions fixées à l'article L2122-22 du CGCT.

Ces délégations prennent fin de plein droit lors du prochain renouvellement du conseil municipal.

M. Christian Hutin, maire délégué de Saint-pol-sur-mer et conseiller municipal de Dunkerque avait reçu délégation du conseil municipal pour les attributions reprises à l'article L2122-22 du CGCT relatives à Saint-Pol-sur-mer. A la suite de son remplacement, le 30 juillet dernier, le maire délégué de Saint-Pol-sur-mer n'étant plus membre du conseil municipal, il ne peut plus recevoir délégation directement du conseil municipal de Dunkerque.

En conséquence et en application des textes précités il est demandé au conseil municipal de Dunkerque de donner délégation au conseil consultatif de Saint-Pol-sur-mer pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant et qui relèvent de la seule commune associée de Saint-Pol-sur-mer. Il sera rendu compte des décisions au conseil municipal de Dunkerque.

Avis favorable en date du 22/09/17 de la commission Finances et budget, Administration Générale

**Adopté à l'unanimité**

**M. le maire :**

*Y a-t-il des observations ?*

*Pas d'observation.*

*Qui vote contre ?*

*Qui s'abstient ?*

*Tout le monde est pour.*

*Je vous en remercie.*

*En l'absence de monsieur Christian Hutin je passe la parole à monsieur Jean-Philippe Titeca qui présentera la délibération numéro 3 c'est-à-dire les délibérations du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 19 septembre 2017. Monsieur Titeca vous avez la parole.*

**M. Titeca :**

*Oui merci monsieur le maire. Tout d'abord le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, 20 décisions ont été présentées aux élus aucune n'a fait l'objet de remarques de la part des membres du conseil consultatif.*

14 délibérations figuraient à l'ordre du jour du conseil de Saint-Pol-sur-Mer du 19 septembre dernier. 12 délibérations concernaient les désignations des élus dans les commissions municipales et les organismes extérieurs après l'élection du maire et des adjoints le 30 juillet dernier.

Une délibération portait sur la signature d'une convention avec la caisse d'allocations familiales du Nord pour la période 2018/2021 et pour sa participation aux frais de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs. La dernière délibération avait pour objet la suppression de la régie municipale de l'ancienne piscine Auguste Delaune. Voilà monsieur le maire la synthèse de ce conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 19 septembre dernier.

## COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

### 3.- Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 19 septembre 2017.

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe TITECA, Conseiller municipal

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'ensemble des délibérations reprises en annexe, du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 19 septembre 2017.

Avis favorable en date du 22/09/17 de la commission Finances et budget, Administration Générale

**(voir positions de vote sur l'intervention)**

**Adopté**

#### M. le maire :

Merci monsieur Titeca.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur Nave.

Veuillez passer la parole à monsieur Nave (qui est à la table de dépouillement) On va suspendre le dépouillement le temps de votre intervention.

#### M. Nave :

Oui merci monsieur le maire. Pour les délibérations du conseil municipal de Saint-Pol-sur-Mer, rectifier un peu les propos qui ont été dits juste avant puisqu'il y a eu des remarques sur le compte rendu des décisions. Nous nous sommes abstenus suite aux remarques qui ont été faites puisque sur plusieurs décisions il était évoqué l'animation de la commune et nous estimons que certaines décisions qui sont prises ne remplissent pas en tout cas l'objectif ou ne le remplissent plus donc nous avons proposé à la municipalité de Saint-Pol-sur-Mer de revoir cette politique culturelle et cette politique d'animation.

Nous nous sommes abstenus sur la délibération 4 qui désigne un membre au sein du CCAS de Saint-Pol-sur-Mer puisque nous avons demandé à y siéger et que cela nous a été refusé, la même chose pour la délibération numéro 5 sur le foyer logement Ambroise Croizat également une abstention sur la désignation d'un élu sur les questions de la défense et de la sécurité civile, nous avons également demandé à y être, se souvenir que quand nous avons proposé au conseil municipal de Saint-Pol-sur-Mer de nommer un adjoint délégué spécifique à la sécurité cela avait été refusé, un vote contre la désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'association Villenvie, vote contre puisque nous avons proposé Bruno Lemaire mon collègue pour y siéger que cela nous a été refusé mais surtout parce que cette association touche 3 millions d'euros d'argent public dont plus de 1,5 millions d'euros par la ville de Saint-Pol-sur-Mer et que nous n'avons pas tous les éléments pour vérifier que cet argent est bien utilisé et nous avons surtout des remontées comme quoi il y a un peu d'opacité sur certaines lignes. Sur la délibération numéro 11 l'espace santé littoral : une abstention pour le même motif que nous n'y siégeons pas, un vote contre sur la délibération numéro 12 et ce qui a valu une remarque de notre part, nous avons en 2014 eu la chance de pouvoir siéger dans les écoles, les collèges, je ne sais pas si on peut dire de la chance puisque cela n'est pas illogique vu le pourcentage que nous représentons sur Saint-Pol, de siéger dans les écoles, les collèges et les lycées alors je ne sais pas si monsieur Clicq a changé de parti mais il a fait marche arrière toute sur ces désignations et nous sommes maintenant exclus de ces représentations, un vote contre sur la 13 sur la nomination au sein du service de diffusion d'informations

audiovisuelles pour les motifs qui ont été évoqués ici au conseil municipal de Dunkerque à savoir que cette chaîne télévisée nous n'avons pas le droit de regard sur la politique qui y est diffusée, nous pensons que cela va tourner à la propagande municipale des communes qui l'utilisent. Et pour finir le conseil municipal de Saint-Pol-sur-Mer deux questions orales une sur la propreté qui se dégrade dans la commune et une sur le club de foot Saint Polois qui a en caisse 84 000 € d'argent public soit deux ans de subvention municipale alors même que cet argent n'apparaît pas sur les comptes de cette association, ce qui nous paraît grave. Voilà nous pensons qu'il y a un vrai laisser-aller de la municipalité envers cette association et quand on injecte autant d'argent public ce n'est pas admissible. Merci.

**M. le maire :**

Merci. D'autre intervention ?  
Madame Castelli, allez-y.

**Mme Castelli :**

Oui, bonsoir, c'est juste pour demander un complément d'information parce que finalement sur toutes les désignations qui ont été effectuées on n'a pas toujours le nom des personnes qui ont été désignées. Donc c'est juste pour compléter l'information. On peut nous le transmettre plus tard ce n'est pas un souci !

**M. le maire :**

Pas de souci, on vous le transmettra, on demandera au conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer de nous le transmettre.

Pas d'autre intervention ?  
Je vous propose de passer au vote  
J'ai bien compris que c'était un vote en division pour le groupe de monsieur Eymery.  
Tous les autres sont pour ?  
Je vous en remercie.  
Délibérations 4 à 6 monsieur Lequien vous avez la parole.

**M. Lequien :**

Merci monsieur le maire. La numéro 4 - l'état complémentaire des subventions. Vous avez été destinataires d'une liste de subventions complémentaires destinées à être versées à différents bénéficiaires. Je rappelle que les demandes de subvention ont déjà fait l'objet d'un examen au cours des différentes commissions thématiques donc le vote de ce soir a pour seul objet de permettre leur inscription au niveau budgétaire.

## **FINANCES**

### **4.- Etat complémentaire des subventions**

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Il vous est proposé d'attribuer des subventions complémentaires à divers bénéficiaires figurant dans l'état ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer les conventions et avenants à intervenir.

Avis favorable en date du 22/09/17 de la commission Finances et budget, Administration Générale

**Ne prennent pas part au vote pour l'attribution d'une subvention : à Entreprendre Ensemble (2 subventions) :** Jean-Yves Frémont, **au Centre Communal d'Action Sociale de DUNKERQUE :** monsieur le maire, Catherine Seret, Elisabeth Longuet, Alain Simon, Anne-Marie Fatou, Séverine Wicke, Monique Bonin, Joëlle Crockey, **au Bateau Feu :** Pascal Lequien, Martine Coudeville, Djoumoi Said, **au Château Coquelle,** monsieur le maire, Michel Tomasek, Jean-François Montagne, Stéphanie Peeren, **à l'ADUGES :** Diana Dequidt, Karima Benarab, Martine Arlabosse, Leïla Naidji, Jean-François Montagne, Davy Lemaire, Séverine Wicke, Nadia Amara. **à l'orchestre d'harmonie de la ville de Dunkerque :** Michel Tomasek, Martine Coudeville,

**4 abstentions :** liste "Défi Dunkerquois" pour l'attribution d'une subvention : à Entreprendre Ensemble (2 subventions) à l'Association fondation étudiante pour la ville, à Coup de pouce pour l'emploi, à l'Association développement de l'emploi métiers nouveau (CITEO), à Générations et cultures vieillir autrement, au Théâtre de la Licorne, au Bateau Feu, au Château Coquelle, à l'ADUGES, à Agitateurs public, à Dream on production, à SPARK ET CO

**Adopté**

**M. Lequien :**

*Point numéro cinq : acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais. Il s'agit d'un dossier qui est tout à fait emblématique de la volonté de la ville de donner aux dunkerquois un cadre de vie agréable et sécurisé. Je vais donc faire un rappel rapide sur l'historique. L'immeuble situé 63 avenue des bains est une ancienne station service qui était à l'abandon ce qui dénaturait totalement le site attenant au jardin des sculptures. La ville a donc décidé de placer cette station service en état manifeste d'abandon ce qui est une procédure longue et complexe mais qui heureusement a connu une conclusion favorable.*

*(Suite sur la délibération)*

*J'apporte une dernière précision la ville a demandé à Gilbert Samel qui avait réalisé le projet initial de nous présenter une esquisse qui servira de base au projet d'extension du jardin des sculptures.*

*(Reprise termes de la délibération)*

**ACTION FONCIÈRE****5.- Dunkerque - 63 avenue des Bains - acquisition auprès de l'EPF Nord-Pas de Calais**

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Une convention-cadre pluriannuelle d'intervention 2015-2019 a été régularisée entre la Communauté Urbaine de Dunkerque, et l'établissement public foncier Nord- Pas de Calais, autour de trois axes, dont le « foncier de la biodiversité et des risques ».

Par délibération du 9 avril 2015, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention opérationnelle avec l'établissement public foncier Nord- Pas de Calais, afin que ce dernier assure l'acquisition, le portage foncier, et la démolition des biens sis 63 avenue des Bains, en vue de leur rétrocession à la commune.

L'immeuble 63 avenue des Bains consistait en une ancienne station – service, qui était alors à l'abandon.

Le projet de la ville est, conformément à l'emplacement réservé indiqué au plan local d'urbanisme communautaire, l'agrandissement du jardin des sculptures, et plus exactement : l'extension du jardin des sculptures, dont l'un des objectifs est de mieux marquer l'entrée et la visibilité de ce dernier depuis l'avenue des Bains.

Il est précisé que l'EPF prend en charge intégralement les travaux de déconstruction et de traitement des sources de pollution concentrées, dont le montant s'élève à 110.000 € TTC.

Aussi, conformément à l'engagement pris par la ville quant à la rétrocession de cet immeuble non bâti à son profit, il vous est demandé de bien vouloir :

- Décider l'acquisition de l'immeuble non bâti sis 63 avenue des Bains, cadastré AI 88, pour une superficie au sol et selon cadastre de 1825m² ;
- Au vu de l'avis de domaines, et au vu de la convention opérationnelle régularisée le 24 juin 2015, dire que cette acquisition aura lieu au prix de 228.874,86€ ttc ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) à signer tout acte relatif à cette acquisition, notamment l'acte de vente, qui sera rédigé en la forme administrative ;
- Dire que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge du vendeur ;
- Dire que cette acquisition bénéficiera de l'exonération fiscale au titre de l'article 1042 du code général des impôts.

Avis favorable en date du 11/09/17 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

**Adopté à l'unanimité**

**6.- Dunkerque - tour du Reuze- modificatif d'état descriptif de division en copropriété pour charges d'ascenseur.**

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

La Ville de Dunkerque est propriétaire du lot de copropriété, n°277, à usage de bureaux, situé au 2ème étage de la Tour du Reuze (ensemble immobilier en copropriété, cadastré XH287, 1, 3, 5 rue Fockedey à Dunkerque), d'une superficie d'environ 360m² , étant précisé que ce lot représente 1258/100272èmes des parties communes,

auquel sont rattachés les lots 2017 (local technique), 2020 (sprinkler) et 2275 (1.258/2.355èmes-hall et cage d'escalier commun).

Ce lot a fait l'objet d'une mise en vente sans succès.

Aussi, dans un souci d'optimisation du patrimoine municipal, il est désormais affecté à l'usage des services municipaux.

Cet usage nécessite l'utilisation d'un ascenseur de la copropriété.

Pour ce faire, il est nécessaire que la copropriété revoie la répartition des charges correspondant à cette utilisation.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Décider la modification de l'état descriptif de division en copropriété afin de modifier la répartition des charges de l'ascenseur « B » ;
- Dire que la quote-part de charges de l'ascenseur qui incombera au lot n°277, propriété de la ville, sera de 1809/10313 ;
- Décider que les frais afférents à cette modification, en ce compris les frais de géomètre et de notaire, seront à la charge de la ville, demanderesse ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) à signer tout acte afférent à cette affaire, en ce compris le modificatif d'état descriptif de division en copropriété.

Avis favorable en date du 11/09/17 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

**Adopté à l'unanimité**

**M. le maire :**

*Merci monsieur Lequien.*

*J'en profite pour vous donner le résultat du vote correspondant à la délibération numéro 1 (voir résultats sur la délibération)*

*Y a-t-il des observations sur les délibérations 4 à 6 ?*

*Monsieur Nave.*

**M. Nave :**

*Juste vous dire qu'il y aura un vote en division sur la 4 qu'on va transmettre au service et un vote pour les autres délibérations.*

**M. le maire :**

*Très bien, merci. D'autres interventions ?*

*Alors sur la délibération numéro 4.*

*Vote en division pour le groupe de monsieur Nave.*

*Tous les autres sont pour ?*

*Je vous en remercie.*

*Délibération numéro 5.*

*Qui est contre ?*

*Qui s'abstient ?*

*Tout le monde est pour.*

*Je vous en remercie.*

*C'est un très beau projet et c'est bien d'avoir travaillé avec Gilbert Samel.*

*Délibération numéro 6.*

*Qui est contre ?*

*Qui s'abstient ?*

*Je vous en remercie tout le monde est pour.*

*Madame Naidji pour la délibération numéro 7.*

**Mme Naidji :**

*Merci monsieur le maire. L'ambition que nous portons depuis 2014 est de donner un nouvel élan au quartier de Petite-Synthe, la dynamique commerciale initiée participe de cette ambition.*

*Alors que la nouvelle zone commerciale des Synthines est désormais pleinement opérationnelle ce sont les concessions automobiles de deux marques de voiture qui ont été dernièrement inaugurées au Banc Vert, une troisième enseigne veut désormais les y rejoindre. Nous travaillons aussi actuellement à l'implantation d'un village des artisans sur l'éco-park voisin afin d'amplifier cette dynamique économique au bénéfice de l'emploi*

local.

*La délibération que je vous propose d'adopter porte sur l'emprise foncière de cette future concession automobile sur le constat de sa désaffectation et son déclassement du domaine public. J'en ai fini.*

**7.- Petite-Synthe - site avenue de la Villette - désaffectation et déclassement du domaine public permettant la cession**

Rapporteur : Madame Leïla NAIDJI , Adjointe de quartier

La Ville de Dunkerque est propriétaire d'un site sis à Petite-Synthe, avenue de la Villette, rue du Marais, et rue du Banc vert.

Il s'agit d'une unité foncière correspondant pour partie à un terrain sis à l'arrière de la salle de sports Michel de Swaen, et d'un terrain extrait de l'emprise « Giono », supportant le bâtiment qui accueillait auparavant la restauration scolaire.

Par courrier du 17 février 2016, le préfet du Nord, après avis favorable de l'inspection académique, a donné à son tour son avis favorable quant à la désaffectation des locaux scolaires de l'annexe de l'école maternelle Giono.

Par délibération en date du 30 juin 2017, le conseil municipal a adopté une délibération portant cession de cette unité foncière au profit de la société JL Développement, en vue d'y construire une concession automobile, notamment sous la condition suspensive de désaffectation et déclassement du domaine public de cette unité foncière.

Cette unité foncière est constituée de la parcelle cadastrée 460AO161 pour partie – bâtie et non bâtie-, et 460AP4 pour partie – non bâtie-. Sa superficie exacte sera déterminée par géomètre-expert.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- constater la désaffectation du domaine public de cette unité foncière ;
- décider son déclassement du domaine public en vue de sa cession au vu de l'avis des domaines au prix de quarante-quatre euros le mètre carré de terrain, aux mêmes conditions qu'énoncées dans la délibération précitée du 30 juin 2017.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) à signer tout document ou acte afférent à ces désaffectation, déclassement et cession.

Avis favorable en date du 11/09/17 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

**Adopté à l'unanimité**

**M. le maire :**

*Merci. Y a-t-il des questions, des observations sur cette délibération ?*

*Non.*

*Je vous propose de passer au vote.*

*Qui est contre ?*

*Qui s'abstient ?*

*Tout le monde est pour.*

*Je vous en remercie.*

*Ce qui va aussi valoriser ce site à l'entrée de Petite-Synthe. Très bien ! Merci madame Naidji.*

*En l'absence de monsieur Alain Simon qui en fait représente la ville au congrès HLM actuellement, il intervient d'ailleurs au congrès HLM, je passe la parole à Madame Karima Benarab pour les délibérations numéros 8 et 9.*

**Mme Banarab :**

*Merci monsieur le maire. Cette délibération est un point important de notre politique logement et je tenais, avant de commencer, à remercier Alain Simon qui en est le porteur principal.*

*(Reprise de la délibération)*

*Je vais rentrer un peu dans le détail pour que vous puissiez comprendre ces enjeux.*

*L'action 1 est la requalification urbaine du centre dunkerquois avec l'acquisition par Action Logement de 30 immeubles inscrits à ce jour dans l'opération de restructuration immobilière ORI. Après les travaux ces immeubles seront pour certains des logements locatifs privés dédiés aux salariés, pour d'autres des immeubles en accession et enfin des logements sociaux dédiés aux jeunes travailleurs ou étudiants. Il s'agit là de débloquer*

*des actions immobilières complexes qui pesaient sur les finances de la communauté urbaine et donc du contribuable et permettent de revitaliser des quartiers restés vides en raison de logements invendus comme en Basse Ville, à la gare ou à Soubise.*

*Action 2 : démolition d'ensemble de logements locatifs sociaux appartenant à des filiales d'Action Logement. Face à la déqualification urbaine de logements locatifs sociaux, la réhabilitation est parfois insuffisante et la démolition doit être envisagée. Cette convention donne à la commune les moyens d'engager la rénovation de l'Ile Jeanty avec un nouveau programme de rénovation urbaine qui s'est trouvé être au niveau régional quand il méritait un niveau national, n'envisageait pas de pouvoir avoir un développement sur le quartier de l'Ile Jeanty, cette convention va permettre un projet plus ambitieux.*

*Action 3 : Une expérimentation sur le territoire communautaire de la mise en œuvre du dispositif « louer pour l'emploi » de l'Action Logement. Au regard des difficultés du parc locatif social à répondre de manière réactive aux besoins des salariés l'objectif du dispositif « louer pour l'emploi » est de mobiliser le parc locatif privé et ceci afin de renverser le lien emploi logement en le rendant plus facilement accessible aux salariés, jeunes notamment. Ce dispositif sera expérimenté sur Dunkerque puis développer nationalement.*

*Je vous rappelle que c'était un engagement de notre mandat.*

*Cette mesure de justice sociale aura en plus un effet bénéfique sur la balance démographique dunkerquoise.*

*Action 4 : la vente de logements sociaux à leurs occupants. La vente de logements sociaux reste le vecteur privilégié d'une accession véritablement facilitée. Action Logement s'engage sur un objectif de vente de 1 % de son patrimoine soit 50 logements par an, 250 sur 5 ans. Il s'agit de créer un parcours résidentiel pour les locataires et de permettre au bailleur de réinvestir dans la réhabilitation du reste du parc.*

*Et enfin l'action numéro 5 : favoriser la mobilité au sein du parc social. 40 % des demandes de logements étant des demandes de mutation vous comprendrez l'importance de cette action.*

## **HABITAT LOGEMENT**

### **8.- Convention de partenariat entre Action Logement, la Communauté urbaine et la Ville de Dunkerque**

Rapporteur : Madame Karima BENARAB, 1ère Adjointe au Maire

Action Logement est une instance paritaire qui met en œuvre la participation des employeurs à l'effort de construction.

Dans ce cadre, Action Logement prend des engagements importants en matière d'utilité sociale, fondement des valeurs de son groupe :

- Avoir une offre de services élargie en faveur de la mobilité professionnelle ;
- Cibler les demandeurs prioritaires en particulier ceux en accès ou en retour à l'emploi ;
- Doubler la production de logements pour répondre aux besoins des salariés et poursuivre son action en faveur de la rénovation des logements dans les quartiers pour favoriser la mixité sociale, et dans les villes moyennes pour lutter contre la fracture territoriale ;
- Engager une politique active avec les collectivités, pour inscrire son action dans les politiques de l'habitat ;
- Développer les partenariats avec les autres acteurs de la sphère emploi logement pour accroître la pertinence de ces offres ;
- Placer l'innovation au cœur des métiers pour accroître la performance de ses services.

Dans ce cadre et en réponse aux politiques logement/habitat développées par la communauté urbaine et la ville, une convention de partenariat a été élaborée entre Action Logement, la ville et la communauté urbaine de Dunkerque.

Cette convention est quinquennale et retient 6 enjeux partagés :

- Expérimenter le dispositif "louer pour l'emploi" ;
- Favoriser la mobilité au sein du parc locatif social ;
- Proposer la vente de logements sociaux à leurs occupants ;
- Participer à la requalification urbaine du centre de Dunkerque ;
- Acter la démolition d'ensemble de logements locatifs sociaux appartenant aux filiales d'Action Logement ;
- Promouvoir le lien logement/emploi/formation.

-

Aussi, il vous est demandé d'autoriser la signature de cette convention de partenariat.

Avis favorable en date du 11/09/17 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

**4 abstentions liste : "Défi Dunkerquois"**

**Adopté**

**9.- Cotation de la demande de logement social**

Rapporteur : Madame Karima BENARAB, 1ère Adjointe au Maire

Dans le cadre du plan d'actions municipal, il a été souhaité de développer une démarche permettant de garantir transparence, lisibilité et équité de traitement des demandes de logement social prioritaires et soutenues par la Ville de Dunkerque auprès des bailleurs sociaux du territoire.

Cette démarche expérimentale autorisée par la loi ALUR - Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové - de mars 2014 s'inscrit en cohérence avec les orientations et les travaux de la politique intercommunale dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement installée en juillet 2015 par la Communauté Urbaine de Dunkerque avec le concours de l'ensemble des partenaires.

En effet, face au volume des demandes de logement (en fin d'année 2016, on comptabilisait 3 595 dossiers pour lesquels la commune de Dunkerque était sollicitée en 1er vœu), il a été souhaité de construire un outil permettant d'identifier objectivement et ce, à partir d'une grille de cotation fondée sur des critères prédéfinis, les situations à prioriser.

La démarche et les critères ont été présentés aux principaux bailleurs du territoire à savoir Partenord Habitat, le Cottage Social des Flandres et la Maison Flamande et s'appliquera à toutes les demandes de logement pour lesquelles le territoire de Dunkerque (commune historique) est sollicité en 1er vœu.

Par conséquent, à travers un principe de « scoring » autour des 5 priorités définies dans le cadre de l'action municipale telles que le lien emploi/logement, l'urgence sociale, l'inadaptation du logement actuel, l'environnement ainsi que la dynamique de parcours résidentiel

Selon le score obtenu, les situations seront communiquées et évoquées lors des réunions de travail avec les bailleurs qui gardent la maîtrise des attributions et de leurs localisations dans le cadre de leurs instances décisionnaires dans lesquelles siègent le maire ou son représentant de la commune où sont situés les logements à attribuer.

Pour l'opérationnalisation de la démarche en début d'année 2018, des étapes préalables seront effectuées :

Acquisition et mise en place avec le concours financier de la Communauté Urbaine d'un logiciel de cotation en interface avec le Système National d'Enregistrement dans le cadre d'un marché en groupement de commande  
Signature avec les principaux bailleurs de la charte engageant les parties, notamment pour les organismes HLM, les réponses à apporter.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Valider le principe de la mise en place de ce dispositif de cotation
- Autoriser le maire ou son représentant à signer la charte d'engagement avec les organismes HLM

Avis favorable en date du 11/09/17 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

**4 abstentions liste : "Défi Dunkerquois"**

**Adopté**

**Mme Benarab** : (à l'issue de la présentation de la délibération numéro 9)

*Avant de terminer je tenais à remercier de la part d'Alain et de toute la municipalité le service logement qui a travaillé de façon active sur ce dossier. Merci.*

**M. le maire** :

*Merci.*

*Des demandes d'interventions ?*

Madame Crockey.

**Mme Crockey :**

*Oui monsieur le maire, pas de problème je suis pour les 2 délibérations qui viennent d'être présentées. Simplement c'est un sujet important qui va encore évoluer donc que j'aimerais qu'il soit possible, s'il y a un groupe de travail qui se fait qu'on puisse y être intégré, qu'on puisse un petit peu travailler sur le sujet parce que ce n'est pas fini, là il y a le congrès qui se déroule, il y aura peut-être quelques nouveautés qui vont sortir et il faudra sans doute adapter. Merci.*

**M. le maire :**

*D'autres interventions ?*

*Tout à fait d'accord, je l'évoquerai avec Alain Simon, on peut mettre en place un groupe de travail y compris pour le suivi de la convention avec Action Logement. Vous avez compris évidemment que ce sont des délibérations très structurantes pour la politique du logement à Dunkerque que vous avez là sous les yeux. Je vais en citer quelques exemples, je vais revenir, le dispositif « louer pour l'emploi » en particulier. C'est vrai que nous l'avons mis dans notre programme en 2014, en particulier aider les jeunes qui accèdent à l'emploi et là parfois le parc social avec les délais d'attente ne permet pas, lorsqu'il y a une moyenne de 11 mois d'attente de logement, eh bien ça permet pas toujours d'accéder à l'emploi eh bien là effectivement avec le dispositif « louer pour l'emploi » on va avoir une facilitation de l'accès y compris dans le parc privé qui peut aller jusqu'à la réduction de la quittance et la prise en charge partielle du loyer pendant un temps défini, le temps de trouver la situation plus adaptée aux revenus souvent des jeunes, parce que ce sont souvent des jeunes qui rentrent dans ces contrats précaires et donc ça peut permettre d'améliorer l'autonomie des jeunes qui trouvent un travail et puis aussi je pense à l'ORI l'Opération de Restructuration Immobilière, aujourd'hui la collectivité se retrouve avec une cinquantaine d'immeubles notamment en Basse Ville aujourd'hui qui plombe à la fois la situation pour le contribuable dunkerquois parce qu'il y a le portage de ces logements à opérer tant qu'ils ne sont pas habités et de l'autre côté qui minent aussi un peu des territoires comme la Basse Ville parce que ces logements restent vides. Et donc grâce à ça et cet engagement sur les années qui viennent d'une trentaine d'immeubles qui vont être repris dans le cadre d'Action Logement et donc la mobilisation du 1 % patronal qui est mobilisé sur ce parc et bien on va avoir aussi là-dessus une accélération de l'Opération de Restructuration Immobilière notamment en basse ville. Donc voilà ce sont des actions qui sont des actions de long terme, on ne parle pas effectivement de demain matin mais sur les années qui viennent et qui sont de nature quand même à améliorer les choses pour l'ensemble des dunkerquois. Je remercie vraiment Alain Simon qui a fait un travail remarquable pour arriver à cette convention, je ne vous cacherai pas que pendant les échanges avec Alain nous avons souvent parlé de cette expérimentation « louer pour l'emploi » qu'on souhaitait voir développer à l'échelle nationale. Si Dunkerque peut servir de référence à l'échelon national demain pour qu'Action Logement et les partenaires sociaux développent ce type de produit en direction notamment des jeunes qui accèdent à l'emploi, je pense que ça donnera à Dunkerque une fierté d'avoir amélioré les choses à l'échelle nationale.*

*Pour les délibérations 8 et 9.*

*Qui est contre ?*

*Qui s'abstient ?*

*Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main.*

*Tous les autres sont pour.*

*Je vous en remercie.*

*Monsieur Lemaire vous avez deux délibérations.*

**M. Lemaire :** (complément à la délibération numéro 10)

*Délibération numéro 10 mise en place d'un périmètre de ravalement obligatoire des façades PRO – secteur « les îlots bleus ». Le PRO s'inscrit dans notre action d'embellissement de la ville, il complète deux des dynamiques que nous avons enclenchées.*

*Un : la redynamisation du centre-ville : pour rappel quelques chiffres. Le PRO place Jean Bart c'est 16 ravalements de façades terminés et 7 en cours, la place de la République c'est 6 terminés et 3 en cours, la rue Albert 1<sup>er</sup> qui démarre et qui concernera 26 immeubles.*

*Le deuxième, la redynamisation de la station balnéaire, le PRO sur le secteur « les îlots bleus » complétera l'arrivée de l'hôtel 4\*, le spa et les logements sur le site Vandenabeele mais aussi le réaménagement de la digue qui fait l'objet de la délibération numéro 12. Ces aménagements permettront de poursuivre le développement qualitatif et attractif de notre station balnéaire. À noter que « les îlots bleus » sont dotés d'éléments architecturaux intéressants et datant de l'après guerre, la ville de Dunkerque accompagnera chaque projet de ravalement des façades via ces deux architectes conseils. (Diapo) vous pouvez voir ici quelques photos, je crois qu'il y a quelque chose à faire sur ces façades !*

**10.- Mise en place d'un périmètre de ravalement obligatoire des façades (PRO) - secteur "Les ilots bleus"**

Rapporteur : Monsieur Davy LEMAIRE, Adjoint de quartier

Dans le cadre du programme global de redynamisation de la station balnéaire Malo les Bains - la plus belle plage du Nord, la ville et la communauté ont engagé un vaste programme de réinvestissement et de reconquête d'espace. Celui-ci prendra corps en 2018 / 2019 au travers de :

- la réalisation d'un programme balnéaire et résidentiel sur le site dit « Vandenabeele » comprenant un hôtel 4 \*, un spa et un ensemble de logements
- le réaménagement de la digue de mer depuis la jetée Est jusqu'à la rotonde du casino / place du centenaire

L'ensemble de ces opérations ont au Nord la mer et la plage et au Sud les ilots bleus. Le programme de standing très qualitatif sera situé, sur sa portion Est, face aux « ilots bleus ».

Les travaux de la digue porteront notamment sur les chemins d'accès aux ilots bleus (escaliers).

Aussi, en écho à ces nouveaux projets, et afin de participer à la requalification de l'ensemble de ce périmètre, la ville souhaite poursuivre la campagne de ravalement obligatoire et la déployer sur le secteur des ilots bleus ; cette campagne démarrera en janvier 2018 et concernera l'ensemble des bâtiments dénommés « les ilots bleus » constitués de 3 ilots, rue du Kursaal, rue de la plage, rue de la digue et digue des alliés.

Cet ensemble de bâtiments, datant de la période de la reconstruction, à l'architecture classique et sobre, pourvus d'éléments originaux (courbes des balcons, revêtement en quartz de couleur bleu) renvoie plutôt actuellement l'image d'immeubles aux façades détériorées et mal entretenues. L'objectif de cette campagne est de restaurer l'image de ce patrimoine et valoriser l'ensemble du secteur.

L'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sont concernées, y compris les pignons et les murs de clôture. Le ravalement concerne la façade, à la peau de l'édifice et aux éléments qui la composent tels que les balcons, les menuiseries, les ferronneries ou les descentes d'eaux pluviales.

Pour aider à la réussite de cette opération et inciter les propriétaires concernés à agir, la Ville propose d'accorder des subventions d'un montant de 30% de l'ensemble des travaux éligibles (plafonnés). La liste de ces travaux, les plafonds par type de travaux, les boni de subvention, les modalités d'octroi, seront précisés par arrêté.

Les propriétaires concernés auront un délai de 2 ans pour réaliser les travaux, à compter de la notification de l'arrêté au propriétaire concerné (ou son mandataire) précisant les modalités de l'opération. En cas d'inaction des propriétaires concernés, des mesures coercitives pourront être prises par la ville afin de réaliser les travaux.

Les particuliers pourront bénéficier de l'aide technique et administrative des services municipaux qui étudieront les dossiers de demande de subvention. Le versement de la subvention interviendra après achèvement des travaux, conformes au diagnostic technique de la façade.

Pour cette campagne de ravalement, une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 145 000 euros doit être envisagée, au regard du coût des travaux à financer.

Le conseil municipal statuera à chaque budget sur le montant alloué, en fonction des besoins de l'obligation de ravalement des façades, et des ressources de la collectivité.

Pour cette campagne de ravalement, une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 145 000 euros doit être envisagée, au regard du coût des travaux à financer.

Le conseil municipal statuera à chaque budget sur le montant alloué, en fonction des besoins de l'obligation de ravalement des façades, et des ressources de la collectivité.

Il vous est donc proposé :

- De décider de mettre en œuvre la procédure du PRO pour les immeubles dénommés « les ilots bleus »
- De décider de faire bénéficier les propriétaires concernés d'une aide financière de la Ville
- D'autoriser Monsieur le Maire à arrêter les modalités pratiques de mise en œuvre
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération

Avis favorable en date du 11/09/17 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

**Adopté à l'unanimité**

**M. Lemaire :**

*Numéro 11 – Concession Nicodème – Convention de participation. La démarche de construction de logements sur le site Nicodème s'inscrit totalement dans le projet Phœnix que nous développons pour le centre-ville. Nous devrions avoir les premières esquisses d'ici un an. Nous pouvons noter l'arrivée de la résidence senior « la cantate », la programmation de logements sur le site du parc de la Marine et ici près d'une centaine de logements sur le site Nicodème. Cela renforcera l'offre de logements de qualité du centre-ville. Augmenter le nombre d'habitants c'est soutenir le cœur commercial ! (Diapo) vous pouvez déjà voir quelques images mais on aura de meilleures esquisses d'ici un an.*

**URBANISME**

**11.- Concession Nicodème : convention de participation**

Rapporteur : Monsieur Davy LEMAIRE, Adjoint de quartier

Conformément aux dispositions de l'article L. 300-4 du Code de l'urbanisme, la Communauté urbaine de Dunkerque a confié à la SPAD la restructuration de l'îlot Nicodème à Dunkerque par une concession d'aménagement en date du 22 juin 2017.

La concession d'aménagement a pour objet la restructuration de l'îlot Nicodème, devant permettre, dans un périmètre situé en centre d'agglomération, de procéder à la construction d'un programme immobilier de 100 logements environ et de réaliser les travaux d'équipement des différentes parcelles de terrains destinées à être bâties, ainsi que la création d'espaces publics.

La concession d'aménagement prévoit notamment la réalisation des espaces verts, des réseaux d'éclairage public, ainsi que l'installation de mobilier urbain qui relèvent de la compétence de la Ville et doivent lui être remis à leur achèvement.

Dans ce cadre juridique, la concession d'aménagement pour la restructuration de l'îlot Nicodème à Dunkerque prévoit en son article 16-3 que « Sous réserve de l'accord préalable de la Collectivité, la SPAD pourra notamment bénéficier dans les conditions fixées au dernier alinéa de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme et de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 1523-2 du code général des collectivités territoriales des subventions versées par d'autres collectivités territoriales, groupement de collectivités territoriales ou établissement public en vue de financer des actions qu'elle aura à mener en application du présent contrat de prestations intégrées. Une convention signée par la SPAD, la Collectivité concédante et la collectivité ou le groupement de collectivités qui octroie la subvention fixera notamment l'affectation éventuelle de cette subvention à la contrepartie de la remise d'ouvrage à la collectivité, au groupement ou établissement public financeurs, ainsi que les conditions dans lesquelles la SPAD rendra compte de son attribution, de son échéancier, de son encaissement effectif et de son utilisation. »

La Ville de Dunkerque se propose de verser à l'opération une participation directe globale d'un montant de 399 153 HT affecté au financement des équipements publics susvisés, d'inscrire à son budget les crédits nécessaires et d'autoriser son Maire à signer avec la SPAD concessionnaire et la Communauté urbaine de Dunkerque concédante, la convention requise à cet effet par l'article L 1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Communauté urbaine de Dunkerque, par une délibération de son conseil communautaire en date du 22 juin 2017 a donné son accord au versement par la Ville de Dunkerque au profit de l'opération d'aménagement d'une participation directe de 399 153 € HT d'achèvement des espaces publics et a autorisé son Président à signer la convention de participation directe correspondante.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation
- accorder à la SPAD une participation globale d'un montant de 399 153 euros hors taxe
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et conventions à intervenir dans le cadre de cette convention de participation

Avis favorable en date du 11/09/17 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

**4 abstentions liste : "Défi Dunkerquois"****Adopté****M. le maire :**

Merci monsieur Lemaire.

Sur ces deux délibérations y a-t-il des observations ?

Monsieur Eymery.

**M. Eymery :**

Oui sur la délibération numéro 10, le retour d'expérience sur le Périmètre de Ravalement Obligatoire qui a été porté à la fois sur la place Jean Bart et la place de la République a montré que certains propriétaires aux revenus modestes se trouvaient mis en difficulté à la fois par l'obligation de faire ce ravalement et par le fait que leurs moyens étaient limités.

Donc la proposition que nous vous faisons est que soit mis en place un fonds de financement de ces propriétaires en incapacité de financer les travaux par une avance de trésorerie contre évidemment une prise de garantie réelle sur le bien. Comparaison n'est pas raison mais vous savez dans les maisons, les établissements recevant des personnes âgées il y a, comment dire ? Lorsque la résidence de ces personnes a été assurée et qu'elles n'en avaient pas les moyens, lorsqu'elles décèdent, c'est sur l'héritage que le conseil départemental ou autre qui a permis à ces personnes d'être en résidence, c'est sur l'héritage qu'il, je dirais, retrouve l'argent public. Donc on peut très bien imaginer que pour ces maisons, ces logements, sont souvent touchés des propriétaires des couples de retraités, des personnes âgées, il y a une garantie réelle sur le bien ce qui fait que l'avance de trésorerie pourra être récupérée par la ville mais aura au moins permis déjà de valoriser le bien et de mener le Périmètre de Ravalement Obligatoire sans mettre ces personnes dans des situations extrêmement difficiles. Voilà la proposition que nous faisons qui peut être considérée comme un amendement oral à intégrer à la délibération si vous l'acceptez.

Pour ce qui est de la délibération numéro 11 sur la concession Nicodème. Je dirais que cette intervention vaut aussi pour la délibération relative à la cotation de logement social. Chacun d'entre nous peut constater que le parc immobilier de la ville comporte un grand nombre, un nombre important de logements vacants que ce soit sur le parc privé et aussi un certain nombre de logements sur le parc social. Des locataires du parc social se trouvent et nous avons un certain nombre d'exemples, se trouvent parfois contraints de rester dans un logement qui n'est plus adapté à leur situation familiale, les enfants sont partis, des personnes qui se retrouvent seules ou en couple se retrouve avec trois ou quatre chambres et il n'y a pas moyen qu'on leur assure une mobilité résidentielle pour aller sur des T2. Donc on a le constat de logements vides et nous nous pensons qu'il convient de dresser avec les bailleurs sociaux mais aussi avec les propriétaires privés un état des lieux parce qu'il faudra un moment arbitrer en faveur d'un aménagement du parc existant par exemple on peut scinder un T4, T5 faire un certain nombre d'aménagements pour en faire 2 T2 parce que vous vous conduisez en même temps une politique qui prend du foncier, qui crée des centaines de logements comme ce qui vient d'être dit et vous avez dans la ville un certain nombre d'immeubles qui sont inoccupés ce qui pose d'ailleurs un problème aux copropriétés puisqu'il y a les gens qui ne payent plus les charges puisqu'ils n'y habitent plus. Je pense que vous devriez voir le problème globalement, avoir un état des lieux du parc immobilier et là mener des arbitrages pour que soient créés des logements qui répondent aux attentes mais en utilisant l'existant, je dirais que ce serait une forme d'économie circulaire et que ça devrait tout à fait vous convenir.

Voilà la proposition que nous vous faisons.

**M. le maire :**

Merci monsieur Eymery.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Sur la première démarche, le premier point, c'est-à-dire le PRO. Je suis très attentif à la situation des personnes en situation de fragilité qui sont concernées par les PRO. Je n'ai pas ce retour d'expérience que vous nous évoquez, j'ai rencontré, à titre personnel, une personne qui m'a signalé une difficulté, on a évoqué avec elle son cas, on a suivi et la personne a finalement accepté les travaux et je dois dire que personne n'a été forcé aujourd'hui, les cas que vous évoquez ne se sont pas produits pour les PRO mis en place, néanmoins j'ai le souci de la question de l'accessibilité financière à ces travaux et s'il devait y avoir une situation particulière je ne serais pas du tout hostile à ce qu'il puisse y avoir un fonds d'aide, je ne suis absolument pas hostile. Ça suppose une analyse fine du besoin et des revenus de la personne vraiment très, très fine parce que hors de question évidemment de mobiliser l'argent du contribuable pour un bien qui sera valorisé par la personne. Là où je suis sceptique et je l'ai évoqué avec des techniciens c'est la possibilité de récupérer sur l'héritage, ça je suis beaucoup plus sceptique sur le plan juridique d'où la nécessité de bien cadrer les choses au moment de l'aide puisque je pense qu'elle n'est pas récupérable pour tout vous dire. Donc tout à fait d'accord pour examiner éventuellement ça, je vous demanderai c'est du coup d'approuver le PRO si éventuellement on devait amender je pense qu'on aurait la possibilité de faire une délibération qui revient sur un dispositif qui accompagne le PRO ça

serait plutôt la création d'un fonds d'aide qui accompagne les PRO du coup et pas seulement celui-là donc on pourrait le faire dans une délibération ultérieure. Donc on va examiner la faisabilité technique et juridique de l'accompagnement des propriétaires. Je redis qu'aujourd'hui nous n'avons pas connu le cas. Donc je pense que c'est important de l'avoir en tête mais je reste toujours attentif aux enjeux financiers de nos concitoyens.

Sur ce que vous avez évoqué du parc, nous ne disons pas des choses différentes, aujourd'hui le parc, surtout d'ailleurs le parc social à Dunkerque contient beaucoup plus de grands logements qu'il y a de grandes familles et pas assez de petits logements, on est d'accord, on ne dit pas autre chose depuis des années et nous réorientons évidemment la construction en particulier de logement social vers des petits logements. Les transformations de logements sont beaucoup plus complexes que vous nous le dites. On n'y arrive globalement dans les maisons individuelles, c'est beaucoup plus difficile dans les collectifs et bien entendu on essaie d'accompagner notamment dans le parc social ces transformations quand elles sont possibles aujourd'hui. Effectivement aujourd'hui par exemple si je regarde les délais d'attente dans l'accès au parc social là où les délais d'attente sont les plus longs c'est sur T1 et T2 aujourd'hui, voilà il faut modifier ça. C'est l'héritage de ces années 60, 70, 80 où on a privilégié les grands logements parce qu'il y avait des grandes familles et il y avait eu une évolution sociétale qui a fait que. Donc nous accompagnons ça.

Là où je vous suis moins monsieur Eymery c'est que du coup vous vous êtes abstenu sur la cotation, c'est quand même une façon de répondre à ce problème, c'est-à-dire de traiter la question de priorités en fonction des situations qui objectivent une situation et derrière vous me dites qu'il faut intégrer dans la demande de logement les priorités alors que c'était précisément l'un des objets de la délibération précédente. Donc par cohérence j'aurais aimé que vous votiez pour la cotation de demande de logement social puisqu'elle intégrait aussi cette dimension-là. Donc voilà, simplement vous dire que c'est un objectif qu'on intègre évidemment dans notre politique de logements et qu'on y est soucieux tous les jours.

Donc pour vous répondre je répondrai surtout sur le premier point que vous avez évoqué donc nous examinerons la possibilité de création d'un fonds d'aide aux propriétaires dans le cadre des PRO. On va examiner, donc on reviendra vers vous ou en commission ou en conseil municipal sur la façon dont on peut créer ce type d'aides et surtout les réserves qu'on doit prendre pour essayer de cadrer évidemment l'argent du contribuable.

Pas d'autres interventions, j'avais posé la question.

Monsieur Nave vous voulez intervenir c'est ça ?

Allez-y monsieur Nave.

**M. Nave :**

Oui monsieur le maire juste pour vous répondre sur la cotation, en fait nous ne sommes pas intervenus et nous nous sommes abstenus mais on a d'ailleurs formulé les remarques en commission parce que cette cotation qui est faite il n'y a pas d'obligation pour les bailleurs de la suivre. C'est-à-dire qu'il nous a été dit en commission que cette cotation allait être proposée aux bailleurs mais qu'ils n'avaient pas l'obligation s'ils avaient leur cotation et que si ils ne la suivaient pas il y aurait peut-être des sanctions financières derrière...

**M. le maire :**

L'obligation juridique non bien entendu, non ce n'est pas possible, nous n'avons pas la tutelle des bailleurs sociaux mais là il y a une charte d'engagement justement, les bailleurs nous ont donné leur accord c'est justement c'est un pas dans la direction que vous indiquez après nous ne sommes pas l'État mais en tout cas c'est un pas dans la direction, il y a un engagement du bailleur donc c'était un point positif justement.

**M. Nave :**

Oui mais on n'est pas à l'abri que ces mêmes bailleurs reviennent sur leur décision quelque temps après...

**M. le maire :**

Oui mais il y aura une évaluation de la charte d'engagement, donc c'est mieux avec la délibération que sans.

**M. Nave :**

Et le deuxième point c'est que cette cotation n'est pas accessible aux personnes en tout cas qui font la demande de logements, la municipalité a visibilité sur cette cotation, les bailleurs aussi mais il n'y a pas de transparence auprès des personnes qui font la demande de logements.

**M. le maire :**

Je n'aurais pas d'obstacle à la rendre transparente ce que je ne voudrais pas c'est un jeu au scoring donc voilà nous examinerons cette question de la transparence si il y a que cela qui bute on va l'examiner. C'est une évolution vers plus de transparence, d'équité, de réponses aux besoins, c'est évidemment un plus dans la gestion des demandes de logement social aujourd'hui, évidemment.

Bon alors je passe au vote.

Délibération numéro 10.

Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Tout le monde est pour.  
Je vous en remercie.  
Délibération numéro 11.  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Les élus du groupe défi dunkerquois lèvent la main.  
Tous les autres sont pour.  
Je vous en remercie.

La délibération numéro 12 porte sur le réaménagement de la digue de Malo les bains et plus particulièrement le réaménagement du secteur situé entre la rue Belle Rade juste à l'est du Kursaal et le site Vandenabeele.

Vous le savez la redynamisation de la station balnéaire est l'une des priorités de l'action municipale. Depuis 2014 plusieurs mesures y ont contribué, l'amélioration qualitative et quantitative des animations, je pense que vous avez tous en tête (diapos) les photos qui passent devant nous, l'installation des terrasses sur le sable, la piétonisation de la digue des Alliés durant les mois d'été, le renforcement de la sécurité avec notamment l'installation de caméras de vidéo protection, l'instauration de la gratuité du parking du Kursaal 2 heures en toute saison puis 10 heures en juillet et août, la transformation en cours de la place Paul Asseman vous en connaissez les travaux, ces premières mesures ont déjà apporté leur lot de satisfactions et des progrès substantiels en matière de fréquentation et de création d'emplois, nous l'avons évoqué en introduction de ce conseil.

Aujourd'hui nous souhaitons aller plus loin avec la rénovation complète de la digue des Alliés. Il est vrai que la situation actuelle est peu satisfaisante (diapo) ne serait-ce que cette image montre l'état de dégradation de la digue des Alliés aujourd'hui.

Cette rénovation, et vous allez en voir quelques photos durant mon propos, a d'abord pour objectif de répondre aux enjeux de submersion marine avec la réalisation d'un ouvrage de 60 cm de haut entre le sable et la voie de déambulation piétonne, vous voyez là sur la droite sur la photo. L'idée est de faire de cet ouvrage un espace qui intègre parfaitement les usages balnéaires et donc d'en profiter pour faire par exemple des terrasses surélevées en bois, des solariums, des bancs ou encore des gradins sur la place du centenaire pour pouvoir regarder les spectacles du carré plage, là vous les voyez bien les gradins d'ailleurs, ce sont les gradins en fait qui sont intégrés dans l'ouvrage de défense contre la mer. En clair il s'agit de faire d'une contrainte liée à la submersion marine un atout en terme d'usage et non simplement un muret basique, là vous voyez l'utilisation de l'ouvrage de 60 cm de haut pour faire une terrasse surélevée avant la terrasse sur le sable c'est une façon de gérer le dénivelé de 60 cm, au lieu de faire un muret bête et simple on fait une terrasse surélevée avant la terrasse sur le sable ce qui, bien entendu, donne à l'ouvrage de défense contre la mer une dimension d'usage et une dimension qualitative quelque part l'intègre naturellement dans le paysage urbain.

Cet ouvrage sera agrémenté à certains endroits de carrelage rappelant l'identité malouine. En clair des carrelages qui s'inspireront de ceux que l'on peut trouver dans les villas malouines. Il y a une des photos où l'on voit, ça sera sur les verticalités, c'est ce que vous voyez en bas à gauche, ce sont des carrelages d'inspiration villas malouines.

Sur le sol de la digue un nouveau pavage clair sera posé, de nouveaux mâts d'éclairage seront installés et l'escalier à la hauteur du poste de secours, on le voit bien là, sera remplacé par une pente douce pour atteindre la passerelle qui mène au FRAC. Cet escalier ne sera donc plus un obstacle visuel sur la digue et donnera davantage le sentiment de continuité piétonne. Sa suppression permettra aussi aux personnes à mobilité réduite un accès plus aisé aux différentes parties de la digue. Le poste de secours sera quant à lui démolé puis reconstruit, ça ne sera pas évidemment la forme que vous voyez, ça fera l'objet d'une délibération spécifique, là évidemment c'est une illustration le poste de secours, il ne sera pas comme cela. Vous voyez cette continuité piétonne qui dégage le visuel vers la passerelle puis la p2 et le FRAC et également sur le Grand Hôtel et surtout induit un poste de secours et l'escalier qui va avec non plus comme une rupture au milieu de la digue, c'est généralement là qu'on fait demi-tour quand on fait une digue, mais effectivement une continuité qui ira même jusqu'au grand large voir au centre-ville.

Cette rénovation de la digue sera complémentaire de la construction du Grand Hôtel, vous le voyez sur cette photo et du programme de ravalement obligatoire sur les îlots bleus qu'a évoqué tout à l'heure Davy Lemaire que nous avons largement évoqué, d'ailleurs les escaliers qui mènent aux îlots bleus seront refaits dans le cadre du projet de rénovation c'est-à-dire remis à neuf.

Sur le plan financier le projet de rénovation est porté par la communauté urbaine dans le cadre de sa compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) notamment de protection par rapport à la submersion marine, il coûte au total 9,9 millions d'euros hors-taxes mais sera largement subventionné par les fonds européens, l'État et la région.

Nous venons d'ailleurs d'apprendre dans la semaine, ça n'a pas pu être intégré dans votre délibération, l'apport de la région au titre du PRADET (Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires). Au final la part de la ville dans ce coût global sera de 403 989 € hors-taxes en intégrant la reconstruction du poste de secours qui fera l'objet d'une délibération spécifique.

*Je vous le donne pour info mais nous l'examinerons à la communauté urbaine puisque c'est une maîtrise d'ouvrage communauté urbaine mais je vous la donne pour info un peu en avance, la contribution de la communauté urbaine sera de 2,963 millions d'euros dont 2,134 millions au titre de la taxe GEMAPI et donc si vous faites le calcul la communauté urbaine plus la ville c'est 34 % du coût total du réaménagement de la digue ce qui veut dire que 66 % du coût du projet que vous avez devant vous sur les espaces publics vient de l'État, de la région et de l'Europe ce qui montre l'apport du contribuable dunkerquois à ce projet qui nous permettra quand même de requalifier largement notre station balnéaire et surtout de nous protéger contre les aléas de submersion marine, je pense que vous avez en tête quelques événements qui se sont déroulés d'ailleurs il n'y a pas si longtemps que cela avec quelques inondations sur la digue et dans les commerces de la digue.*

## **AMENAGEMENT URBAIN**

### **12.- Réaménagement de la digue de Malo les bains.**

Rapporteur : Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire

La Communauté Urbaine de Dunkerque porte le projet de réaménagement de la digue de Malo dans le cadre de sa compétence GEMAPI.

Le renforcement de la digue Ouest de Malo vise à assurer une lutte contre les submersions marines et à la réaménager au regard des enjeux touristiques et balnéaires.

Dans le cadre de ce projet, une partie de la Maîtrise d'ouvrage ne relève pas de la compétence communautaire mais relève de la compétence de la Ville de Dunkerque.

Le montant prévisionnel est fixé à 856 970 € HT hors subventions éventuelles.

Dans ces conditions, eu égard aux contraintes techniques de réalisation des travaux et aux difficultés que générerait une double maîtrise d'ouvrage sur l'opération, dans un souci de simplification et de cohérence globale dans la mise en œuvre du projet, il est convenu que la Communauté Urbaine de Dunkerque assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux, qu'ils relèvent de ses propres compétences ou des compétences communales (éclairage public, mobilier urbain et espaces verts).

Dans ce cadre, la commune de Dunkerque procédera au remboursement de la totalité du coût des études, de la maîtrise d'œuvre, des travaux et de toute autre dépense (bureau de contrôle, coordinateur SPS, etc. ) exposé au titre de ses propres compétences.

Le montant définitif sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées par les factures ou DGD établis dans le cadre des marchés publics conclus par la CUD pour le compte de la commune, déduction faite des subventions perçues pour ces travaux par la CUD.

Le montant prévisionnel se répartit comme suit (Euros HT) :

|                  | Total travaux | Total Ville |
|------------------|---------------|-------------|
| Eclairage public | 429 900       | 429 900     |
| Mobilier         | 386 150       | 386 150     |
| Plantations      | 40 920        | 40 920      |
| Total            | 856 970       | 856 970     |

La présente convention entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Ville précise les conditions et les missions de chacun.

Aussi il vous est proposé :

- d'approuver le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CUD pour les travaux de réaménagement de la digue des Alliés
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Avis favorable en date du 18/09/17 de la commission Economie, tourisme, commerce, animation, sécurité

**Adopté à l'unanimité**

**M. le maire :**

*Voilà présentée la délibération numéro 12, y a-t-il des interventions ?*

*Pas d'intervention sur la délibération numéro 12.*

*Qui est contre ?*

*Qui s'abstient ?*

*Tout le monde est pour.*

*Je vous en remercie.*

*Monsieur Frémont la délibération numéro 13.*

**M. Frémont :**

*Merci monsieur le maire, il s'agit donc dans cette délibération numéro 13 de parler en quelques mots de la politique touristique et de la fixation des tarifs pour la taxe de séjour 2018.*

*Quelques mots en préambule, nous avons fait un travail d'analyse sur le positionnement et le fonctionnement de notre taxe de séjour et en regardant la façon dont elle est positionnée par rapport à des territoires comparables mais y compris sur le territoire communautaire nous nous sommes rendus compte que nous possédions encore quelques degrés de liberté qui nous permettaient de faire évoluer cette taxe de telle manière que nous puissions utiliser les moyens supplémentaires qu'elle nous donnera pour continuer à travailler à des actions de valorisation de notre territoire et des actions d'animations sur le territoire. À cet égard nous avons fait un travail avec l'UMIH que nous avons rencontré à plusieurs reprises sur la question et à qui nous avons écrit en leur proposant le tarif pour voir s'ils étaient d'accord sur le système de tarification que nous comptons proposer ce soir. L'idée étant la suivante c'est qu'au travers des différents moyens qui vont être mobilisés leur demande était de dire : dites-nous ce que vous souhaitez faire précisément envers ces actions dont acte. Les actions que nous allons mettre en place avec les moyens de cette taxe consistent à développer des moyens de signalétique qui manquent et qui avaient été signalés par les commerçants comme étant manquants à la fois sur les grands axes extérieurs et y compris en intérieur sur les parcours, de l'appui à de l'événementiel pour des opérations d'animations non seulement de la station mais aussi pour la montée en puissance d'événementiel tel que la féerie de Noël et puis des actions qui viennent en soutien au développement touristique sur le territoire tel que le travail sur le tourisme de mémoire et le développement de notre territoire Dunkerque terre de tournage.*

*Donc que cette délibération a vocation à faire entériner le tarif.*

**ECONOMIE TOURISME****13.- Taxe de séjour - Développement de la politique de promotion touristique - fixation du barème 1er janvier 2018**

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves FREMONT, Adjoint au Maire

La Ville de Dunkerque a mis en place une taxe de séjour par délibération du 20 octobre 1995 afin de disposer d'une ressource pour contribuer au développement de sa fréquentation touristique. La taxe de séjour est prélevée sur la clientèle de passages (affaires, touristes, autres), en complément du prix pratiqué par l'hôtelier ou le loueur. L'hôtelier ou le loueur de tourisme la collecte, la déclare à la Ville et lui reverse.

La revalorisation de cette taxe de séjour permettra d'asseoir notre politique touristique. Elle permettra d'engager dans la durée la poursuite du plan d'intervention organisé autour de 3 axes :

- la création de parcours et le déploiement de nouvelles signalétiques : parcours touristiques à l'échelle de la ville, panneautique d'accès au territoire depuis les grands axes autoroutiers...
- l'appui à l'événementiel et à la communication : Valorisation de Malo-les-Bains "la plus belle plage du Nord", animations de la station, montée en puissance de la féerie de Noël...
- l'action sur une thématique touristique, marchande et économique structurante pour le territoire au travers du tourisme de mémoire mais aussi de la montée en puissance de Dunkerque « terre de tournage » (équipements, parcours, communication).

Ces actions contribueront année après année à l'accentuation du rayonnement du territoire et accompagneront les initiatives de promotion touristique initiées par le nouvel office d'échelle communautaire.

Après concertation des représentants de l'hôtellerie, la présente délibération a pour objet de proposer une actualisation des barèmes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans les conditions suivantes :

| Nature de l'hébergement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Dunkerque | Département | Total  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------|--------|
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes                                                                                                                                                                        | 1,35 €    | 0,14 €      | 1,49 € |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes                                                                                                                                                                        | 1,20 €    | 0,12 €      | 1,32 € |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents                                                                                                                                    | 0,82 €    | 0,08 €      | 0,90 € |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,73 €    | 0,07 €      | 0,80 € |
| Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement                                                                                                                                                                                                                                                                            | 0,60 €    | 0,06 €      | 0,66 € |
| Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 0,60 €    | 0,06 €      | 0,66 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein-air de caractéristiques équivalentes                                                                                                                                                                                                                  | 0,50 €    | 0,05 €      | 0,55 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein-air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance                                                                                                                                                                                                 | 0,20 €    | 0,02 €      | 0,22 € |
| Forfait terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 20 460 €  |             |        |

Avis favorable en date du 18/09/17 de la commission Economie, tourisme, commerce, animation, sécurité

**4 votes contre : liste "Défi Dunkerquois"**

**Adopté**

**M. le maire :**

*Merci monsieur Frémont.  
Des interventions ?  
Monsieur Nave allez-y.*

**M. Nave :**

*Oui monsieur le maire, chers collègues, après l'augmentation de la taxe locale sur les publicités extérieures qui touchent nos commerçants, après l'augmentation des tarifs des emplacements de la braderie du 15 août c'est maintenant au tour de la taxe de séjour de subir une augmentation. On remarquera que depuis 2014 toutes les taxes payées à côté des impôts augmentent pourtant en 2013 vous avez fait campagne et vous vous êtes fait élire en 2014 sur une promesse de baisse de la fiscalité, baisse de la fiscalité d'ailleurs que nous ne voyons pas venir. Même si effectivement les sommes restent faibles on peut remarquer que l'augmentation moyenne en pourcentage est de l'ordre de 40 %. Vous admettez tout de même que cette augmentation, ces augmentations sont un mauvais signal envoyé aux touristes et que plus ils paieront de taxes moins ils consommeront localement surtout que les budgets vacances diminuent de plus en plus. Nous vous demandons de mettre en place rapidement, de programmer rapidement une baisse de cette fiscalité donc maintenant pour 2018 puisque nous voyons arriver cette baisse de la fiscalité pour 2019/2020 parions que cela arrive à ce moment-là afin pour vous d'en faire un thème de campagne. Je pense que ce n'est pas une manière d'aider les dunkerquois et que plus tôt la baisse de la fiscalité sera mise en place mieux ça sera. Je vous remercie.*

**M. le maire :**

*Monsieur Nave la taxe de séjour vous savez ce que c'est ? Vous savez bien ce que c'est ? C'est la*

contribution des touristes à la politique d'animation du territoire et donc en clair on développe la politique d'animations et vous ne voulez pas que les touristes y contribuent ! Mais vous êtes contre les dunkerquois ? Ça veut dire que les dunkerquois doivent se payer seuls les animations alors qu'il y a plus de touristes qui viennent donc il est normal et légitime n'est-ce pas monsieur Frémont, il a envie de parler monsieur Frémont ! Mais il est normal et légitime mais vous allez le dire que quand même le touriste y contribue à petit peu à cette évolution de la politique d'animation !

Allez-y monsieur Frémont.

**M. Frémont :**

Si vous m'autorisez à parler après le maire je le ferai volontiers. Je voulais être court et c'est assez génial que monsieur Nave vous donne l'occasion de faire ce travail de pédagogie. Évidemment cette taxe n'est pas payée par les dunkerquois, vous l'avez dit, elle est payée par les touristes, elle est même payée parce que le territoire dunkerquois à cette singularité de mobiliser beaucoup de ses équipements d'hébergement pour ce que nous appelons, au sens large, le tourisme d'affaires elle est même payée, figurez-vous, à plus de 60 % par des visiteurs qui viennent pour travailler dans nos entreprises dunkerquoises ou des gens qui viennent pour le cinéma, voyez donc que ça veut dire que ce n'est pas forcément le contribuable qui le paye là tout de suite. Et puis si j'étais malicieux je demanderais à monsieur Nave est-ce qu'il se souvient la dernière fois où il est allé dans un hôtel ou un établissement qui paye la taxe s'il se souvient du montant qu'il a payé ? Parce que ça pour le coup les sondages indiquent très précisément que c'est une valeur qui est absolument méconnue et marginale par rapport au montant. Alors je récusé aussi l'augmentation systématique de 40 % puisque ça serait faire offense aux services que de dire qu'ils ont été, comment, allez, qu'ils ont été au point de faire une augmentation comme ça systématique sans regarder ce qui se passait autour. On l'a précisé en commission, on l'a débattu également, l'enjeu est de rester dans une fourchette tout à fait raisonnable par rapport à des territoires identiques au nôtre et tout à fait dans les tarifs de ceux pratiqués sur le territoire de la communauté urbaine de Dunkerque. Donc nous ne sommes pas du tout en excès et nous faisons pratiquer une taxe qui s'appelle taxe, elle pourrait s'appeler autrement mais qui en tous les cas qui n'est pas supportée par les dunkerquois.

**M. le maire :**

Et c'est bien de le rappeler aussi c'est que si on a évoqué cette question de la taxe de séjour c'est parce que le tourisme est devenu aussi compétence communautaire et qu'il a fallu avancer vers une harmonisation communautaire bien entendu et donc cette question était à la clé et il me semble légitime que les touristes puissent aussi contribuer. Quant aux études elles n'ont démontré aujourd'hui aucune corrélation entre la taxe de séjour payée et les dépenses effectuées sur le territoire. J'aimerais monsieur Nave, comme vous l'avez dit, que vous me citiez une étude en matière touristique qui prouve la corrélation entre la taxe de séjour et son montant et les dépenses effectuées sur le territoire. Vous aurez beaucoup de mal d'ailleurs parce que vous verrez que des territoires où la taxe de séjour est élevée les dépenses sont élevés. Donc je pense que là-dessus monsieur Nave vous serez à nouveau mis en défaut.

Enfin dernièrement j'aime quand même vous rappeler monsieur Nave parce que vous le faites à chaque fois de manière très, très forte le dispositif « Réflex'Acquisition » à la communauté urbaine qui permet quand même aux primo accédants sur le territoire communautaire de se voir rembourser 80 % de leur taxe foncière pendant deux ans et ça si ce n'est pas un allègement fiscal je ne sais pas ce que c'est. Donc j'aimerais que vous vous le rappeliez aussi. Je pourrais vous en donner les montants au prochain conseil communautaire si vous le souhaitez. Donc je pense que nous aurons l'occasion de nous revoir sur la fiscalité mais mettez-vous à jour !

Sur la délibération numéro 13.

Qui est contre ?

Les élus du groupe défi dunkerquois lèvent la main.

Qui s'abstient ?

Tous les autres sont pour.

Je vous en remercie.

Délibération numéro 14 madame Wicke.

**Mme Wicke :**

Merci monsieur le maire. La politique d'accueil de la petite enfance est très importante pour l'attractivité de Dunkerque. En développant un service adapté aux besoins des parents nous nous munissons d'un atout supplémentaire qui peut décider de l'installation de familles. En outre, une politique « petite enfance » efficace est à la fois facilitatrice et rassurante pour les parents et permet aux petits dunkerquois de grandir sereinement.

Par contrat de délégation de service public en date du 29 décembre 2015 la ville de Dunkerque a confié à l'ADUGES la gestion de 7 structures d'accueil de la petite enfance situées sur son territoire.

Dans ce cadre et à la demande de la ville de Dunkerque l'ADUGES a mené une réflexion pour optimiser et améliorer la gestion du service public de l'accueil de la petite enfance.

Il en ressort notamment la nécessité d'élargir et d'adapter l'offre d'accueil, plusieurs actions ont été menées :

La transformation de deux crèches en multi accueils ce qui accroît les plages horaires d'ouverture, le déménagement de la crèche familiale qui contribue à la création d'un pôle petite enfance à la maison de quartier

*du méridien, une augmentation de capacité dans une structure, la structure du Jeu de Mail.*

*La mise en œuvre de ces actions emporte la modification de certaines conditions d'exploitation de la délégation de service public et le réexamen des conditions financières du contrat.*

## **ACTION PETITE ENFANCE**

### **14.- Délégation de service public - Accueil de la petite enfance - Avenant n°1**

Rapporteur : Madame Séverine WICKE, Conseillère municipale

Par délibération n°22 en date du 19 novembre 2015, le Conseil municipal a décidé de confier à l'ADUGES la gestion de structures d'accueil de la petite enfance situées sur le territoire de Dunkerque (quatre multi-accueils, deux crèches collectives et une crèche familiale).

Un contrat de délégation de service public a ainsi été conclu le 29 décembre 2015 entre la ville de Dunkerque et l'ADUGES, pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Dans ce cadre et à la demande de la ville de Dunkerque, l'ADUGES a mené une réflexion pour optimiser et améliorer la gestion du service public de l'accueil de la petite enfance. Cette réflexion a été engagée en concertation avec la collectivité et la Caisse d'allocations familiales du Nord.

Il en ressort notamment la nécessité d'élargir et d'adapter l'offre d'accueil aux besoins des dunkerquois.

Plusieurs actions devant permettre d'atteindre cet objectif ont été définies :

- la transformation des deux crèches collectives « Tout petits » & « Glacis » en multi-accueils.

Cette transformation est obtenue d'une part, par la fusion de la crèche « Tout petits » et de la halte-garderie de la maison de quartier de Soubise et d'autre part, par la fusion de la crèche « Glacis » et de la halte-garderie de la maison de quartier des Glacis.

□ Cette transformation des crèches collectives en multi-accueils permet, non seulement, d'augmenter la capacité d'accueil desdites structures mais également une meilleure adéquation avec les multiples situations familiales et professionnelles actuelles.

- la réorganisation du fonctionnement de la crèche familiale

Cette réorganisation se traduit notamment par le déménagement de la crèche familiale dans les locaux de la maison de quartier du Méridien.

□ Le déménagement de la crèche familiale vise à améliorer la visibilité de la structure auprès du public et s'inscrit dans le cadre de la création d'un pôle « petite enfance » (avec la Protection Maternelle Infantile).

Par ailleurs, il est à noter que le contrat d'accueil des assistantes maternelles sera modifié (en accord avec ces dernières) pour y apporter davantage de souplesse (possibilité d'accueillir des enfants sur des contrats inférieurs à 24h hebdomadaires, à partir du 2<sup>ème</sup> enfant) et, par suite, contribuer à améliorer l'adhésion des familles à ce mode d'accueil.

- l'augmentation de la capacité d'accueil du multi-accueil « Jeu de Mail ».

La mise en œuvre de ces actions emporte la modification de certaines conditions d'exploitation de la délégation de service public.

Ces modifications étant liées à une décision de la ville de Dunkerque, les parties ont été conduites à réexaminer les conditions financières du contrat, et plus précisément celles relatives aux structures d'accueil pour lesquelles les conditions d'exploitation sont modifiées.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public, les modifications précédemment décrites emportent une légère augmentation de la compensation financière appelée à être versée par la commune au délégataire (et ce, en contrepartie des contraintes de service public qui lui sont imposées).

Ainsi, sur la période 2017 – 2021, le montant « plafond » de la compensation financière s'élève désormais à 7.373.639€ (au lieu de 7.331.318€, soit une augmentation de 42.321 € sur ladite période).

Ceci étant l'intégration de charges dites supplétives dans la comptabilité de toutes les structures d'accueil (charges correspondantes à la mise à disposition des locaux / suppression de la redevance d'affermage)

associée à la transformation des deux crèches collectives en multi-accueils emportent une revalorisation de la subvention perçue directement par la collectivité au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Cette augmentation est estimée par la CAF du Nord à 107.000€ par an.

Aussi, sur la période 2017 – 2021, la charge financière « nette » (subvention CEJ déduite) supportée par la commune, dans le cadre de la gestion des multi-accueils et de la crèche familiale, s'établirait à hauteur de 4.797.474€ (au lieu de 5.283.183€, soit une « économie » de 485.709€ sur ladite période).

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public portant sur la gestion des structures d'accueil de la petite enfance,
- autoriser le Maire à signer ledit avenant.

Avis favorable en date du 20/09/17 de la commission Education jeunesse et sport

**Ne prend pas part au vote : Séverine Wicke.**

**4 abstentions liste : "Défi Dunkerquois"**

**Adopté**

**M. le maire :**

*Merci. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention.*

*Qui est contre ?*

*Qui s'abstient ?*

*Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main.*

*Tous les autres sont pour.*

*Je vous en remercie.*

*Monsieur Lemaire vous avez 2 délibérations les 15 et 16 au titre de la jeunesse.*

**M. Lemaire** : (complément à la délibération numéro 15)

*C'est un dispositif qui complète d'autres dispositifs dans le cadre des parcours de réussite notamment je pense aux jobs d'été, aux jobs d'hiver, au volontariat, au service civique et d'autres dispositifs encore.*

## **ACTION SOCIALE**

### **15.- Bonus Ville 2017**

Rapporteur : Monsieur Davy LEMAIRE, Adjoint de quartier

La ville de Dunkerque a mis en place, dans le cadre de la politique de la Ville, et avec l'aide d'Entreprendre Ensemble, l'opération « Bonus Ville » qui consiste à recruter des jeunes demandeurs d'emplois ou des personnes de plus de 18 ans pour des missions de renfort ponctuelles pour des manifestations organisées par les services de la Ville.

Cette opération est financée à hauteur de 20 000 euros par la Ville de Dunkerque.

Au regard du succès de cette opération et face à l'accroissement des demandes, la participation financière de la Ville a été augmentée de 3 939,60 euros

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Autoriser la Ville de Dunkerque à procéder au versement de la somme de 23 939,60 euros à Entreprendre Ensemble.

Avis favorable en date du 14/09/17 de la commission Affaires sociales, insertion, santé, égalité des chances

**4 abstentions liste : "Défi Dunkerquois"**

**Adopté**

**M. Lemaire :**

*Je voudrais avant de démarrer la délibération numéro 16 vous rappeler que les week-ends du 9 au 10 et du 16 au 17 septembre dernier nous ont permis de découvrir les talents de nos graphes dunkerquois. Après un travail de co-construction avec les services du cadre de vie, la mission jeunesse et les graphes vous pourrez apprécier leur travail qui s'inspire de la vie du parc du vent. Je tiens à remercier Jean-Philippe Titeca qui était à l'initiative du projet. Voilà comment embellir un de nos plus beaux parcs de Dunkerque. Les graphes ont très très bien travaillé et c'est très pédagogique. J'enchaîne sur la délibération numéro 16*

**ACTION JEUNESSE****16.- Bourse à la réussite- Délibération complémentaire**

Rapporteur : Monsieur Davy LEMAIRE, Adjoint de quartier

Par délibération en date du 22 mars 2017, le Conseil municipal a créé le dispositif « bourse à la réussite » et a autorisé la commission de sélection à accorder ou non les aides sollicitées en fonction des projets présentés.

Le Conseil est à présent invité à compléter cette délibération en autorisant Monsieur le Maire à signer les conventions d'attribution correspondantes et à prendre toute mesure d'application nécessaire.

Avis favorable en date du 20/09/17 de la commission Education jeunesse et sport

**4 abstentions liste : "Défi Dunkerquois"**

**Adopté**

**M. le maire :**

*Des interventions ?  
Délibération numéro 15  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main.  
Délibération numéro 16  
Qui est contre ?  
Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main.  
Qui s'abstient ?  
Tous les autres sont pour.  
Je vous en remercie.  
Explication de vote, allez-y monsieur Eymery.*

**M. Eymery :**

*Vous nous proposez tout simplement qu'il y ait une délégation de signature pour vous-même sans que les conventions d'attribution soient présentées en commission et passent au conseil, je pense que c'est une manière de déposséder les élus et le conseil municipal de leurs prérogatives c'est la raison pour laquelle nous avons voté contre puisque nous sommes très attachés à la plénitude de l'exercice du mandat par les élus.*

**M. le maire :**

*Merci monsieur Eymery pour votre explication de vote.  
Délibération numéro 17 madame Peeren*

**Mme Peeren :**

*Merci monsieur le maire. Cette délibération concerne les ateliers linguistiques, dans le cadre des TAP liés à l'organisation des rythmes scolaires. Des ateliers linguistiques sont mis en place dans les écoles primaires depuis septembre 2015 sur les temps du mardi après-midi et du jeudi après-midi en fonction des écoles. Il s'agit tant de sensibilisation à l'apprentissage de la langue britannique, néerlandaise ou allemande que de découverte de la culture. Cette action est reconduite pour l'année scolaire 2017/2018, l'apprentissage des langues étrangères faisant partie de nos priorités.*

*En 2015/2016 84 ateliers ont été mis en place dans 22 écoles de Dunkerque soit 1083 enfants concernés, en 2016/2017 182 ateliers dans 38 écoles 1980 enfants concernés. Une évaluation qualitative et quantitative aujourd'hui très positive est faite de ces ateliers. Des interventions sont réalisées majoritairement par la maison de l'Europe et par des intervenants fléchés par la communauté urbaine, ils sont recrutés par les*

*communes faisant partie de l'expérimentation ou viennent de la maison de l'Europe. La communauté urbaine participe au financement de cette action via un fonds de concours dans la limite 35 € de l'heure. Cette délibération nous permettra donc d'effectuer cette demande de fonds s'élevant à 45 655,76 euros qui concerne les ateliers linguistiques des écoles de Dunkerque et Saint-Pol-sur-Mer. D'autre part, je tiens à préciser qu'avec les services nous travaillons sur le développement de cette thématique de l'apprentissage des langues et une autre expérimentation aura prochainement lieu sur le temps des vacances scolaires de Toussaint et de Noël lors des accueils de loisirs dans quatre centres : Trystram, Neptune, Jaurès et Kléber ainsi 12 enfants par centre pourront participer à ces ateliers sur cinq jours. D'autres axes de développement de la thématique des langues sur le territoire dunkerquois sont à l'étude concernant aussi d'autres classes d'âge : la petite enfance, la jeunesse et les adultes.*

## **ACTION SCOLAIRE**

### **17.- Ateliers linguistiques - Demande de fonds de concours à la communauté urbaine de Dunkerque pour le fonctionnement des écoles**

Rapporteur : Madame Stéphanie PEEREN, Conseillère municipale

Afin de donner aux enfants du territoire les meilleures chances pour l'avenir, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, par délibération en date du 15 octobre 2015, de développer l'apprentissage de l'anglais et du néerlandais sur le périmètre communautaire, en proposant à ses communes membres des ateliers linguistiques pour les enfants pouvant s'intégrer sur les temps d'activité périscolaires.

Une expérimentation a ainsi été lancée pour l'année 2015-2016 pour les communes de Dunkerque, Coudekerque Branche et Bray Dunes.

Cette expérimentation a été élargie pour l'année 2016-2017 à toutes les communes du périmètre communautaire, qui en font la demande, pour les enfants de niveau grande section maternelle ainsi que les niveaux CE2, CM1, CM2 (via la Maison de l'Europe).

Dans le dispositif mis en œuvre, les communes recrutent les intervenants pour les grandes sections maternelles et organisent les ateliers, ou font appel à la Maison de l'Europe pour les autres niveaux. La communauté urbaine de Dunkerque prend en charge le coût des intervenants dans la limite de 35 Euros/heure, gère le vivier des intervenants et fournit une mallette pédagogique pour les animations avec les enfants de niveau grande section maternelle.

Sur le plan juridique, la communauté urbaine de Dunkerque intervient dans ce cadre par l'octroi d'un fonds de concours pour le fonctionnement des ateliers linguistiques sur les temps NAP, dont le montant correspond au nombre d'heures d'intervention supporté par la Commune.

Conformément à l'article L 5215-26 du Code général des collectivités territoriales, il convient en conséquence de solliciter, par la présente délibération, un fonds de concours d'un montant de 45 655,76€, conformément à l'état de dépenses ci-annexé.

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède et en avoir délibéré,

SOLLICITE de la communauté urbaine de Dunkerque l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 45 655,76€ au titre des ateliers linguistiques.

Avis favorable en date du 20/09/17 de la commission Education jeunesse et sport

**Adopté à l'unanimité**

#### **M. le maire :**

*Merci Madame Peeren.*

*Des demandes d'interventions ?*

*Monsieur Nave et madame Castelli.*

#### **M. Nave :**

*Oui monsieur le maire, madame Peeren, chers collègues, sur cette délibération comme pour les délibérations antérieures nous saluons votre volonté de donner aux enfants une formation langues vivantes*

*pendant les heures de nouvelles activités périscolaires cependant et c'est une remarque récurrente de notre part nous constatons qu'un enseignement linguistique de qualité doit se faire en allant du simple au complexe et que cet enseignement ne peut se passer des bases grammaticales et lexicales dans la langue maternelle commune. Pour une meilleure assimilation l'enseignement des langues étrangères doit pouvoir mobiliser les acquis des élèves dans la grammaire française, matière française dont l'enseignement est toujours plus pauvre. C'est en partie pour cette raison que la liste du Défi Dunkerquois a proposé en 2014 la mise en place d'une petite école du savoir, il n'est jamais trop tard pour bien faire et nous vous proposons qu'une partie des heures utilisée pour les nouvelles activités périscolaires soit également consacrée aux fondamentaux de la langue française, la lecture, l'écriture, l'orthographe et la grammaire. Forts de cette assurance dans la langue les enfants seront mieux préparés pour appréhender ces langues vivantes que sont l'anglais, le flamand, le néerlandais, faute de consolider ces fondamentaux nous craignons que ces ateliers ne bénéficient pas à la hauteur de l'investissement fourni. Je vous remercie.*

**Mme Castelli :**

*Oui Monsieur le maire, chers collègues, sur les ateliers linguistiques pas de problème mais avec les annonces gouvernementales et le retour en arrière sur la réforme dite des « rythmes scolaires » quelle sera la pérennité de ce dispositif ? Moi ça me questionne parce que je trouve que c'est un dispositif qui est vraiment utile et intéressant. Vous avez choisi de prendre le temps de la concertation et de ne rien changer cette année concernant l'organisation scolaire et c'est une bonne chose. Pouvez-vous nous indiquer comment seront organisés les moments de débats qui mèneront à la votation de janvier ? Et par ailleurs cette concertation ne risque-t-elle pas de se heurter aux problématiques financières ? Je pense notamment à la fin annoncée des contrats aidés qui vont obliger la collectivité à réorienter ses choix. Je lisais dans un article publié dans la Voix du Nord au moment de la rentrée scolaire que pas moins de 107 personnes seront concernées à Dunkerque d'ici 2020, 98 au niveau de la ville et 9 au CCAS . Nous allons notamment perdre 22 agents dès le mois de janvier dans les écoles notamment pour les fonctions de nettoyage et pour le plan de déplacement scolaire. Évidemment ne soyons pas dupes de la précarité de ces contrats mais ils ont le mérite d'être un premier pas vers le retour à l'emploi. Leur remise en cause brutale est en ce sens inacceptable. Par ailleurs, contrairement aux dires du gouvernement, les missions accomplies sont utiles à la collectivité. Aussi est-il possible d'avoir un état des lieux des conditions de la rentrée dans nos écoles et comment avez-vous prévu de pallier le manque prévisible d'agents ?*

**M. le maire :**

*Votre question est importante, je passerai éventuellement la parole à Yves Pannequin s'il le souhaite pour compléter mon propos, j'allais le soulever sur la question des ateliers linguistiques, c'est pour ça justement qu'on a voulu avoir ce temps d'évaluation avec les parents, d'analyse pour savoir les choix qu'on va opérer. C'est pour ça que je souhaitais aussi que ce soit des choix collectifs assumés d'où la votation. C'est vrai qu'on a profité des ateliers pédagogiques mis en place pendant les après-midi libérés pour mettre en place les ateliers linguistiques et j'ai le sentiment que c'était plutôt une bonne chose et d'ailleurs appréciés par les parents. D'ailleurs d'une manière générale je pense que les ateliers pédagogiques sont appréciés par les parents. D'un seul coup, comme ça, d'un trait de plume dire on revient en arrière, on annule tout ça et d'ailleurs au passage ce sont aussi des salariés qui aujourd'hui exercent dans le cadre de ces ateliers pédagogiques, ne me semblait pas juste et donc justement ces mois avant la votation doivent être mis à profit pour échanger, discuter, faire que les parents puissent prendre un choix en connaissance de cause et en toute connaissance de cause. C'est pour ça d'ailleurs je souhaite que les associations de parents d'élèves jouent aussi un rôle de relais par rapport aux parents justement pour expliquer, pour choisir, le choix n'est pas si simple que ça à opérer, j'ai entendu un certain nombre de familles vouloir se précipiter souvent vers « revenons à la semaine de quatre jours » en termes d'organisation de la vie familiale, on connaît cette tentation de l'organisation de la vie familiale, n'oublions pas l'enfant et les apprentissages qui peuvent effectivement découler de cette organisation. Donc je vais laisser Yves éventuellement parler de où il en est puisque c'est lui qui réfléchit bien entendu à l'organisation de ce débat, il en a toute la responsabilité.*

*Avant de lui céder la parole, un mot effectivement sur les contrats aidés, Étienne Duquennoy n'est pas présent parmi nous aujourd'hui mais il pourra y revenir sans doute la prochaine fois ou même en commission. L'impact est important et je partage votre analyse. Je pense qu'on était sur des activités, des métiers qui permettaient à un certain nombre de personnes de pouvoir se réinsérer, de garder un lien avec l'emploi, un lien avec le travail mais aussi un lien avec l'utilité sociale. Donc je regrette cette décision que je trouvais assez brutale et rapide et peut-être un peu trop aussi sur l'angle politique de l'emploi, c'est-à-dire qu'on a finalement le seul motif c'est : ce n'est pas efficace en terme d'entrée dans l'emploi derrière mais ça on le savait ce n'est pas ça le problème, il y a plein d'autres éléments de politique publique et d'évaluation de politique publique derrière un dispositif pas simplement l'accès à l'emploi, il y a aussi ce que ça apporte socialement à la personne. Si demain la majorité des personnes qui sont en contrat aidé se trouvent dans le chômage de longue durée qui a explosé, on le sait, partout en France depuis 2008 eh bien quel acquis pour la société française. Donc là je rejoins votre analyse, pour la collectivité en tout cas ça sera un manque à gagner important, on est en train de réfléchir en ce moment, Étienne Duquennoy l'a déjà redit, c'est très progressif, ça veut pas dire qu'on a le temps mais un peu quand même, on doit regarder comment on va réussir année après année à pallier ce déficit. Je pense que*

*l'action vis-à-vis du gouvernement est aussi menée par l'ensemble des maires aujourd'hui. L'ensemble des maires aujourd'hui partagent ma position et c'est vrai qu'aujourd'hui toutes les associations de maires se mobilisent tout de même pour essayer d'infléchir cette position. On commence à sentir quelques inflexions, pas assez à notre goût donc je pense qu'il y a un dialogue qui va s'établir entre le gouvernement et les collectivités aujourd'hui pour voir comment on essaie de résoudre cette question dans un certain nombre de domaines. Étienne Duquennoy l'a dit, c'est particulièrement vrai dans les écoles, c'est particulièrement vrai aussi pour tout ce qui concerne la propreté, les espaces verts aujourd'hui sur la commune et je trouve justement qu'il s'agissait de tâches qui permettaient de mettre le pied à l'étrier pour un certain nombre de personnes. Donc pour l'instant je ne peux faire, comme vous, que regretter ce choix et nous sommes en train de nous mettre à la réflexion pour l'avenir mais je passe la parole à Yves qui nous fera peut-être l'état des lieux de sa réflexion quant à l'organisation du débat avant la votation.*

**M. Pannequin :**

*Oui nous avons prévu une concertation assez large avec tous les parents d'élèves sous la forme de réunions, une par quartier, qui se tiendront d'ici la fin du trimestre, d'ici Noël donc Petite-Synthe, Dunkerque, Malo-les-Bains, Rosendaël. Donc ça c'est une première étape. Il y aura aussi deux réunions d'informations, d'échanges avec les directeurs d'écoles qui sont prévues en octobre. Au cours de ces réunions on fera le bilan des trois années écoulées pour voir un petit peu quel est le ressenti aussi bien des familles que des enseignants quant à la semaine des quatre jours et demi, quant à l'impact des ateliers pédagogiques qu'on avait mis en place. Donc il y aura d'abord un bilan qui sera fait, ça c'est une première chose et ensuite on va s'orienter vers l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018 où on essaiera d'avoir les avis des enseignants et donc des familles. J'ai aussi demandé à ce que le conseil municipal enfants puisse avoir une réflexion sur cette question comme ça tous les partenaires du système éducatif pourront s'exprimer. En fonction des retours qu'on aura eu dans ces réunions d'informations, d'échanges, on pourra élaborer, j'allais dire, monsieur le maire a parlé de la votation qui aura lieu au mois de janvier, les questions qui seront à ce moment-là proposées lors de cette votation découleront aussi de la réflexion qui aura émané de ces réunions de concertation. Bien entendu on n'échappera pas à la question de la semaine des quatre jours ou quatre jours et demi mais on va aussi se poser peut-être la question, vous l'évoquiez, du devenir de ces ateliers de langue ou de ces ateliers éducatifs que l'on mettait en place dans le cadre des après-midi libérés, on verra si ça correspond à un besoin d'expression des familles ou non. Donc si vous voulez les questions qui seront posées lors de cette votation de janvier découleront de ce qui aura été dit lors des réunions d'informations, c'est comme ça qu'on entrevoit. Je précise aussi qu'on a déjà fait une enquête, les services de l'enfance ont lancé une enquête auprès de tous les parents d'élèves, il y a 4 à 5000 enquêtes qui ont été envoyées dans le dunkerquois pour leur demander leur ressenti sur ce qui s'est passé durant les trois années passées dans tout ce qui concerne d'ailleurs le périscolaire pas uniquement les après-midi libérés mais aussi tous les accueils. Globalement il y aura un retour quand même positif, il y a 30 % des familles qui ont répondu, il y a un retour positif quant à la satisfaction des actions qui ont été mises en place.*

*Si je peux ajouter aussi pour monsieur Nave, une petite précision les TAP sont financés par la CAF entre autres, la CAF et l'État et dans les obligations que l'on a il n'est pas question au cours de ces TAP d'empiéter sur le domaine scolaire, c'est clair sinon il n'y a pas de financement qui se fait. Par exemple il avait été évoqué un moment donné la possibilité que les enfants puissent faire leurs devoirs ou autres ce n'est pas possible dans l'esprit des TAP. Donc ce que vous proposez là n'entre absolument pas dans le cadre des après-midi libérés. Voilà ce que je voulais préciser aussi.*

**M. le maire :**

*Merci, je rebondis sur ce que vous avez dit, aujourd'hui les questions de la votation ne sont pas écrites et donc je pense que le débat qui doit nous amener jusque janvier doit nous permettre d'avoir les bonnes questions. Deuxième chose que j'aimerais dire c'est faire passer un message à tous les parents aujourd'hui. Je leur demande vraiment de s'intéresser à cette question, je l'avais fait lorsqu'on l'avait fait en janvier 2015 la votation sur la mise en place des rythmes scolaires, j'avais incité, peut-être que les parents à l'époque c'était dit « oui » j'avais entendu ça « de toute façon la ville a déjà décidé, ça sera le samedi qu'on ira à l'école » ils se sont rendus compte que la votation a quand même pesé. Donc maintenant je pense qu'ils le savent donc j'aimerais dire aux parents : attention ce que vous allez décider collectivement va être appliqué donc du coup attention vous portez une responsabilité par rapport à l'organisation de la semaine de votre enfant et aussi sur ses capacités d'apprentissage. Donc j'aimerais que tous les conseillers municipaux, je fais aussi un appel à la presse, puissent sensibiliser les parents à cette question qui est une question importante et grave puisqu'on est en train de parler de l'apprentissage des enfants. Et donc j'aimerais que la décision qui soit prise et le bulletin de vote qui sera mis au moment de la votation pèse et ne soit pas simplement une décision prise : moi ça m'arrange bien que mon enfant ait quatre jours ! Donc je veux effectivement que les parents pèsent bien la responsabilité par rapport à l'apprentissage, c'est la seule chose, j'ai envie de dire, que je puisse faire pour bien sensibiliser les parents.*

*Je vous propose de passer au vote sur la 17. On s'est éloigné !*

*Sur la délibération numéro 17, sur les ateliers linguistiques.*

*Qui est contre ?*

*Qui s'abstient ?*

*Tout le monde est pour.*

*Je vous en remercie.  
Madame Varet la délibération numéro 18.*

**Mme Varet :**

*Merci monsieur le maire. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la dépenalisation du stationnement entrera en vigueur en France en application de la loi sur les métropoles de janvier 2014 dite loi MAPTAM. Concrètement cela signifie que dans les 800 communes où le stationnement est payant les villes récupèrent la gestion des amendes et ont le choix du tarif à appliquer. Pour être clair à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 si vous ne payez pas ou si vous dépassez la durée limite vous n'aurez plus d'amende forfaitaire de 17 € mais ce qu'on appellera un forfait post stationnement. Si l'automobiliste a payé son stationnement mais a dépassé la durée le montant déjà payé sera déduit du forfait à acquitter. Ce forfait devient une redevance d'occupation du domaine public, il sera à régler à la ville qui peut en confier le traitement à des entreprises privées. La ville propose que l'ANTAI, c'est l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions, qui s'occupe déjà du traitement des PV électroniques gère ces paiements de forfaits post stationnement moyennant un frais de dossier de 1,50 € ce qui représente le traitement et l'envoi postal de la redevance. Il me semble bon de préciser que la ville de Dunkerque souhaite conserver un montant de forfait identique à l'amende actuelle c'est-à-dire 17 € ce qui n'est pas le cas à Paris par exemple qui compte monter la redevance de 35 à 50 € selon les arrondissements au 1<sup>er</sup> janvier.*

*J'en profite aussi pour rappeler que le nouveau plan de stationnement se met en place actuellement autour de ces trois axes : plus de places, plus de gratuités et plus de lisibilité. Ainsi des mesures fortes ont été prises pour faciliter l'accès au centre-ville tels que l'aménagement de trois parkings aux deux premières heures gratuites, place De Gaulle, square Guynemer et cours François Bart, l'aménagement d'un nouveau parking à la gare avec 270 places gratuites, la gratuité de la zone verte le samedi ou encore 20 minutes gratuites partout en centre-ville en payant avec un Smartphone de quoi satisfaire nombre de commerçants et de clients.*

**ADMINISTRATION GENERALE**

**18.- Gestion du Forfait Post Stationnement (FPS) - Montant du Forfait Post Stationnement et convention avec l'ANTAI**

Rapporteur : Madame Alice VARET, Adjointe au Maire

La loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) prévoit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la décentralisation et la dépenalisation du stationnement payant. Ainsi, à compter de cette date, le défaut ou l'insuffisance de paiement ne donnera plus lieu à une verbalisation accompagnée d'une amende mais à l'établissement d'un forfait de post stationnement (FPS) d'un montant de 17 €.

Désignée par la loi pour l'émission des titres exécutoires, l'ANTAI propose aux collectivités de notifier pour leur compte directement par courrier les avis de paiement de FPS aux usagers qui n'auront pas acquitté - ou acquitté partiellement - le montant de la redevance de stationnement. La nouvelle prestation de l'ANTAI s'inscrira dans la continuité de celle proposée dans le cadre du PVe (Procès Verbal électronique). La Collectivité versera à l'ANTAI un prix unitaire par traitement, impression et mise sous pli d'un avis de paiement initial ou rectificatif de 0.97 € par pli envoyé auquel s'ajoute le montant de l'affranchissement (0.53 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

Il est proposé :

- De confirmer que le montant du forfait post stationnement s'établit à 17 €
- de passer une convention avec l'ANTAI pour lui confier cette prestation sur le modèle joint en annexe.
- D'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention à intervenir ainsi que tout acte nécessaire à la poursuite de ce dossier.

Avis favorable en date du 22/09/17 de la commission Finances et budget, Administration Générale

**4 abstentions liste : "Défi Dunkerquois"**

**Adopté**

**M. le maire :**

*Merci Madame Varet.  
Des interventions ?  
Pas d'intervention.  
Qui est contre ?*

*Qui s'abstient ?*

*Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main.*

*Tous les autres sont pour.*

*Je vous en remercie.*

*La délibération numéro 19 est sans vote, c'est la présentation du rapport d'activités du SIDF. monsieur Saint-Martin vous avez la parole.*

**M. Saint-Martin** : (complément à la délibération)

*Le rapport d'activités confirme l'importance de l'activité du SIDF pour l'ambition touristique de notre station balnéaire tant dans l'entretien des équipements et la propreté de la plage et dans l'offre d'animations et de loisirs. Le développement d'animations, en partenariat avec la mairie de Malo, est l'un des points importants de ce rapport d'activités de même sans oublier la réfection du centre de secours situé au niveau de l'avenue de la mer.*

## **DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES**

### **19.- Rapport d'activités 2016 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre**

Rapporteur : Monsieur Guy SAINT-MARTIN, Conseiller municipal

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2016 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre est communiqué aux membres du conseil municipal.

**M. le maire** :

*Des interventions sur ce rapport d'activités ?*

*Non.*

*Je vous en remercie.*

### III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

#### **Compte-rendu des décisions du 4 mai au 31 juillet 2017**

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal prises en application du texte susvisé,

Vu les crédits ouverts au budget,

J'ai eu à prendre les décisions suivantes dont je rends compte au Conseil Municipal

#### **COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER**

##### **1. Animation musicale pour les Banquets de Printemps 2017**

Un contrat est conclu avec la société OLB Productions pour trois prestations musicales des 20, 22 et 23 juin 2017, pour un montant de 7 596 €.

##### **2. Animations de rues - Brocante du 14 mai 2017**

Un contrat est conclu avec la société OLB Productions afin d'assurer les animations de rues lors de la brocante du 14 mai 2017 pour un montant de 1 320 € TTC.

##### **3. Spectacle « Carnaval de Recife » du 24 juin 2017**

Un contrat est conclu avec l'association Animation Brésil pour l'organisation du spectacle « Carnaval de Recife » le 24 juin 2017 aux abords et dans le centre Jean Cocteau pour un montant de 1 165 €.

##### **4. Réalisation d'un portrait de Georges Guynemer le 24 juin 2017**

Un contrat est conclu avec l'association THROW-UP pour la réalisation et décoration d'un portrait de Georges Guynemer par l'artiste SKAM le 24 juin 2017 dans le hall du centre Jean Cocteau pour un montant de 150 €.

##### **5. Hommage au Capitaine Georges Guynemer**

Un contrat est conclu avec l'association « TCF1830-1920 » afin de monter un campement de troupes coloniales françaises et d'assurer l'animation aux abords du centre Jean Cocteau le 9 septembre 2017 pour un montant de 520 € TTC.

##### **6. Animations de rues - Brocante du 2 juillet 2017**

Un contrat est conclu avec la société OLB Productions afin d'assurer les animations de rues lors de la brocante du 2 juillet 2017 pour un montant de 1 050 € TTC.

##### **7. Concert du 12 août 2017**

Un contrat est conclu avec la société OLB Productions pour l'organisation du concert du 12 août 2017 pour un montant de 19 900 €.

##### **8. Concert d'automne du 15 Octobre 2017**

Un contrat est conclu avec la société OLB Productions pour l'animation de la dernière partie du concert d'automne du 15 octobre 2017 pour un montant de 790 €.

##### **9. Semaine Bleue 2017**

Un contrat est conclu avec la société « Association VALLOY » pour deux représentations du spectacle « Nicoletta » les 18 et 19 octobre 2017 pour un montant de 14 900 € TTC.

##### **10. Convention avec la société "SURMESURES Productions"**

Une convention est conclue avec la société « SURMESURES Productions » afin d'organiser une représentation de la compagnie « Lassalle de Spectacle » le 25 novembre 2017 pour un montant de 550 € TTC

**11. Convention d'interventions avec "Achacha La Musique"**

Une convention est conclue avec « Achacha La Musique » pour l'organisation de deux séances de découverte et d'éveil musical pour les tout-petits pour un montant de 286,40 € TTC.

**12. Mise en place de stages pratiques à destination des publics des après-midi libérés par le Centre de Développement Chorégraphique "Le Bateau Feu"**

Une convention est conclue avec le Centre de Développement Chorégraphique « Le Bateau Feu » afin de faire participer les publics des après-midi libérés aux stages pratiques ou ateliers proposés. Le montant d'un stage pratique ou d'un atelier s'élève à 126,60 € TTC, soit pour les deux ateliers prévus 253,20 € TTC.

**13. Participation des publics des après-midi libérés aux spectacles proposés par le Centre de Développement Chorégraphique "Le Bateau Feu"**

Une convention est conclue avec le Centre de Développement Chorégraphique « Le Bateau Feu » afin de faire participer les publics des après-midi libérés aux spectacles proposés. Les places de spectacle sont fixées à 5 € TTC par enfant et gratuites pour les accompagnateurs. Il est prévu la participation d'environ 80 enfants.

**14. Convention conclue avec la compagnie Banlieues'art**

Une convention est conclue avec la compagnie Banlieues'art pour l'organisation de séances d'activités autour de l'expression et de la citoyenneté dans le cadre des actions du Conseil Municipal des Enfants. Le montant des interventions de la compagnie est fixé à 200 €.

**15. Convention conclue avec le lycée Guynemer**

Une convention est conclue avec le lycée Guynemer pour sa participation aux frais de fonctionnement de la salle de sports Langevin mise à sa disposition sur la base d'un tarif horaire de 14 €.

**16. Convention d'interventions avec l'association COLLINE ACEPP**

Une convention est conclue avec l'association COLLINE ACEPP pour la mise en place de 3 séances de deux heures avec les assistantes maternelles dans l'exercice de leur mission professionnelle au cours du second semestre 2017 pour un montant de 1 134 €.

**17. Formation aux métiers de la sécurité**

Dans le cadre de l'état d'urgence, du contexte actuel, de la situation économique difficile, de l'accès à l'emploi des publics en difficultés un contrat est conclu avec la société ADAPECO pour la mise en œuvre d'une action de formation aux métiers de la sécurité pour un montant de 14 112 € HT.

**18. Modification de l'acte constitutif de la régie pour les gratifications mariages, anniversaires de mariage et bons funéraires**

Il est ajouté à la régie des gratifications accordées aux mariages et anniversaires de mariage, la gestion de bons funéraires d'une valeur de 50 € attribués aux propriétaires ou ayants-droits des concessions touchées par les dégradations commises au cimetière dans la nuit du 18 au 19 février 2017. La délivrance de ces bons est effectuée par le service Etat-Civil après réception d'une copie du dépôt de plainte et contre émargement des bénéficiaires.

**19. Remboursement indemnité d'assurance**

La compagnie d'assurances « Cabinet RANDOUX » verse un montant de 1 929,17 € pour l'indemnisation différée du poste « bâtiment » d'un sinistre en date du 4 octobre 2016 (un véhicule a foncé dans le mur de l'école Kergomard).

**20. Remboursement d'indemnité d'assurance**

La compagnie d'assurances « Cabinet RANDOUX » verse un montant de 5 208 € pour l'indemnisation immédiate du poste « démolition – déblais » + franchise d'un sinistre en date du 4 octobre 2016 (un véhicule a foncé dans le mur de l'école Kergomard).

**21. Remboursement d'indemnité d'assurance**

La compagnie d'assurances « Cabinet RANDOUX » verse la somme de 1 536 € pour le remboursement global d'un sinistre en date du 15 janvier 2017 (barrière et mur du parc Prigent endommagés).

**22. Remboursement d'indemnité d'assurance**

La compagnie d'assurances « Cabinet RANDOUX » verse la somme de 586,22 € en règlement de la 2ème indemnité pour le remplacement de la fenêtre suite au sinistre en date du 22 mai 2016 (vol avec effraction au home des jardins familiaux).

**23. Remboursement franchise**

La compagnie d'assurances « Cabinet RANDOUX » verse un montant de 1 500 € pour le remboursement de la franchise concernant un sinistre en date du 5 décembre 2016 (candélabre renversé rue Vermeer).

**24. Marché pour les banquets pour les seniors**

Un accord cadre est conclu avec :

- la société MAISON JANNIN pour le lot 1 : Banquets de Printemps pour un montant maximum de 35 000 € HT
- la société L'APPART TRAITEUR pour le lot 2 : Banquets de fin d'année pour un montant maximum de 45 000 € HT.

**25. Marché de fourniture de jouets de Noël pour les écoles maternelles**

Il est décidé de lancer un marché de fourniture de jouets de Noël pour les écoles maternelles de la commune et de choisir le prestataire.

**26. Isolation et réhabilitation des façades de la salle Christophe Thomas - avenant n°1**

Un avenant n°1 est conclu avec l'entreprise DELEBECQUE pour le lot n°2 (menuiserie/serrurerie) d'un montant de 1 266,48 € HT passant le marché initial de 25 514,67 € HT à 26 781,15 € HT.

**COMMUNE DE FORT-MARDYCK****27. Convention de partenariat avec l'association Ensemble Instrumental**

Dans le cadre du festival de musique le 21 mai 2017 une convention de partenariat est conclue avec l'association Ensemble Instrumental pour déterminer l'engagement de chacune des parties.

**28. Convention de partenariat avec l'association Entreprendre Ensemble**

Une convention de partenariat est conclue avec l'association Entreprendre Ensemble pour l'emploi de 6 jeunes dénommés « Bonus Ville » dans le cadre de la manifestation « City en Fête », le 14 mai 2017. Le montant de la prestation est fixé à 664,80 €.

**29. Convention de partenariat avec l'association Céramik'art**

Dans le cadre d'une exposition en mairie les 20 et 21 mai 2017, une convention de partenariat est conclue avec l'association Céramik'Art pour déterminer l'engagement de chacune des parties.

**30. Convention générale de mise à disposition des bennes de biodéchets**

Une convention est conclue entre la Communauté urbaine de Dunkerque et la commune de Fort-Mardyck pour définir le rôle et les engagements de chacune des parties dans la gestion des équipements spécifiques de collecte des déchets verts. Ainsi la CUD s'engage à la dépose et la reprise des bennes à l'endroit défini et aux dates envisagées par concertation, l'information régulière de la qualité des produits et des tonnages collectés et la commune s'engage à l'information du public pour préciser les règles d'usage, le lieu et des dates de mise à disposition des bennes de collecte des déchets verts, l'accessibilité du lieu de dépose de la benne avant l'arrivée du véhicule de collecte, la surveillance par un agent communal des dépôts de déchets de l'usager dans le conteneur pendant toute la durée de la collecte et une information régulière de la fréquentation des usagers. La convention est établie pour une durée de 10 ans et sera reconduite par période de 5 ans.

**ACTION SCOLAIRE****31. Transports par autocar**

Un accord cadre à bons de commandes est conclu avec :

- la société Littoral Nord Autocar, pour le lot n° 1 : transport restauration scolaire, périscolaire et ramassage scolaire de Mardyck, pour un montant annuel minimum de 25 000 € HT
- le groupement d'entreprises SCHOONAERT/DELGRANGE, pour le lot n° 2 : transports d'enfants et d'adultes à l'intérieur du périmètre CU,D, pour un montant annuel minimum de 22 000 € HT
- le groupement d'entreprises SCHOONAERT/DELGRANGE, pour le lot n° 3 : transports d'enfants et d'adultes en France et à l'étranger et prestations accessoires d'accompagnement, pour un montant annuel minimum de 10 000 € HT
- le groupement d'entreprises THYS/Liefvooghe-Sence/Accou , pour le lot n° 4 : transports vers les installations

sportives, pour un montant annuel minimum de 45 000 € HT

- le groupement d'entreprises DELGRANGE/FLANDRIA CARS, pour le lot n° 5 : transports par autocar pour la ville de Saint Pol sur Mer, pour un montant annuel minimum de 120 000 € HT,

- le groupement d'entreprises DELGRANGE/FLANDRIA CARS, pour le lot n° 6 : transports par autocar pour la ville de Fort Mardyck, pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT.

La durée initiale du marché est fixée à 1 an, reconductible tacitement pour des périodes égales sans toutefois excéder la durée globale de 4 ans.

### **32. Travaux d'isolation à l'école élémentaire Kléber**

Un marché est conclu avec :

- la société DEPIRE DEVELOPPEMENT pour le lot 1 pour un montant de 57 419,44 € HT et le lot 2 pour un montant de 68 097,96 € HT

- la société RENAUDEAU, pour le lot 3 pour un montant de 11 939,40 € HT

- la société FLASH ENERGIE, pour le lot 4 pour un montant de 18 686,00 € HT.

### **33. Travaux d'isolation à l'école maternelle Trystram**

Un marché est conclu avec :

- lot n° 1 : la société DEPIRE DEVELOPPEMENT, pour un montant de 51 843,98 € HT

- lot n° 2 : la société VELEC, pour un montant de 7 984,20 € HT

- lot n° 3 : la société RENAUDEAU, pour un montant de 46 705,00 € HT.

## **ACTION SPORTIVE**

### **34. Tarification des piscines Paul Asseman et Georges Guynemer**

A compter du 1er août 2017 les tarifs d'entrées des piscines Paul Asseman et Georges Guynemer sont mis en place dans les conditions reprises dans le tableau ci-joint.

Par dérogation pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2017 le tarif d'entrée individuelle est fixé à 1€.

### **35. Tarification de la fosse de plongée de la piscine Georges Guynemer**

A compter du 1er août 2017 les tarifs de la fosse de plongée de la piscine Georges Guynemer sont mis en place dans les conditions reprises dans le tableau ci-joint.

### **36. Les Boucles Dunkerquoises 2017 - Convention de partenariat avec "Les Centres de soins infirmiers mutualistes de l'USMD"**

La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la participation financière de la société précitée à hauteur de 3 500 €.

### **37. Les Boucles Dunkerquoises 2017 - Convention de partenariat avec la société "Arcelor Mittal"**

La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la participation financière de la société précitée à hauteur de 8 000 €.

### **38. Convention de mise à disposition conclue avec l'association Stage en Nord Sébastien Bosquet**

Une convention est conclue avec l'association Stage en Nord Sébastien Bosquet pour la mise à disposition du plateau et de la salle de musculation du Grand Large ainsi que de la salle Delaporte des Stades de Flandres pour l'organisation d'un stage de perfectionnement handball du 10 au 22 avril 2017, selon planning, moyennant une participation financière d'un montant de 1 980 €.

### **39. Mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la création d'une piste d'athlétisme de plein air**

Un marché de maîtrise d'œuvre est conclu avec la Société OSMOSE, pour un montant de 41 450 € HT dont 6 600 € HT pour la tranche ferme et 34 850 € HT pour la tranche optionnelle 1.

### **40. Construction de deux terrains de padel intérieurs et tracage de quatre terrains de badminton**

Un marché est conclu avec la SARL PLAETEVOET Sport et Paysage pour un montant total de 88 176,56 € HT dont tranche ferme : 44 288,37 € HT et tranche optionnelle : 43 888,19 € HT.

### **41. Mission de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de l'aménagement du vestiaire de l'USDK au stade de Flandres**

Un marché est conclu avec la société AB+ARCHI pour un montant de 5 900 € HT.

**42. Maintenance des installations frigorifiques de la patinoire Michel Raffoux**

Un accord cadre à bons de commandes est conclu avec la Société MCI pour une période initiale de deux ans, renouvelable tacitement pour des périodes d'un an, sans toutefois excéder la durée globale de quatre ans. Les montants, par période d'exécutions, sont de 13 400 € HT minimum et 72 000 € HT maximum pour la première période d'exécution et 6 700 € HT minimum et 36 000 € HT maximum pour les périodes d'exécution annuelles suivantes.

**43. Remplacement des centrales de traitement d'air du grand bassin de la piscine Paul Asseman ainsi que leur système de gestion**

Un marché est conclu avec la Société RENAUDEAU pour un montant de 235 243,67 € HT dont 162 053,95 € HT pour la tranche ferme et 73 189,72 € HT pour la tranche conditionnelle.

**44. Maintenances préventive et corrective des ascenseurs de la piscine Guynemer**

Un accord cadre à bons de commande est conclu avec la Société KONE pour une période de deux ans pour des montants minimum de 2 700 € HT et maximum de 12 000 € HT.

**45. Maintenance technique de la piscine Guynemer - lots 1 et 2**

Un accord cadre à bons de commandes est conclu avec les sociétés suivantes:

- lot 1: équipements thermiques, hydrauliques, de ventilation et de plomberie - société ENGIE COFELY pour un montant maximum de 150 000 € HT

- lot 2 : installations électriques - société EIFFAGE ENERGIE TERTIAIRE NORD pour un montant maximum de 16 000 € HT.

L'accord cadre est conclu pour une durée de deux ans.

**46. Marché de conception réalisation relatif à la construction d'un centre aquatique sur le site du Pont à Curé - Avenant n°6**

Un marché de conception réalisation a été conclu entre la SPAD agissant au nom et pour le compte de la Ville de Dunkerque dans le cadre d'une convention de prestations intégrées et le groupement d'entreprises Baudinchateaneuf-Demathieu et Bard-agence Coste-Absciss Architecte-Bet CRE Ingénierie et Financier –SNC Lavalin. En cours d'exécution des travaux, il a été constaté que des modifications pouvaient être réalisées. Celles-ci concernent la modification des prestations de revêtement afin de faciliter la livraison des gradins amovibles sur la façade ouest, la modification des prestations de revêtement du parking des bus, la fourniture et pose de deux douches complémentaires à la demande de l'ARS , le barreaudage anti-effraction et la réhausse des clôtures à la demande la commission de sécurité, la modification de l'éclairage des bassins avec un éclairage à leds, la pose de barres de transfert au niveau des sanitaires en complément des équipements prévus afin de permettre un meilleur accueil et confort des PMR, la modification de l'ensemble des comptages thermiques et l'installation de décompteurs électriques et la modification des chaufferies primaires et secondaires. Le montant de l'avenant n°6 s'élève à 83 224,05 € HT portant le marché à 17 997 277,25 € HT.

**47. Aménagement d'un terrain de hockey sur gazon en gazon synthétique Stade de la Licorne - Avenant n° 1 au marché conclu avec la société ID VERDE**

Un marché a été conclu avec la Société ID VERDE pour un montant de 449 803,59 € HT. Un remblai a dû être effectué suite à la démolition de la salle de tennis et ce, pour des raisons de sécurité. L'avenant n°1 a pour objet d'évacuer le sable de remblai afin d'effectuer les travaux de la nouvelle fondation. Le montant est estimé à 10 644 € HT, portant le marché à 460 447,59 € HT dont 436 601,69 € HT pour la tranche ferme et 23 845,90 € HT pour la tranche optionnelle.

**ACTION CULTURELLE****48. Projet de nouvelle bibliothèque de centre-ville - Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France**

La ville sollicite une subvention de 800 000 € auprès du Conseil Régional des Hauts de France dans le cadre de la Politique Régionale d'Aménagement et D'Equilibre des Territoires (PRADET).

**49. Projet de nouvelle bibliothèque de centre-ville - Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental.**

La ville sollicite une subvention de 3 000 000 €. auprès du Conseil Départemental dans le cadre du soutien aux Projets Territoriaux Structurants (PTS).

**50. Nouvelle grille tarifaire pour les inscriptions 2017-2018 au CMAD**

A compter du 15 juin 2017, une nouvelle grille de tarifs est mise en vigueur pour l'inscription au conservatoire de musique et d'art dramatique. (voir détail des tarifs ci-joint).

**51. Revalorisation des tarifs de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques et modification du secteur d'application**

A compter du 15 juin 2017 les tarifs de l'EMAP seront revalorisés à hauteur de 1 % du tarif en vigueur et arrondis à l'euro supérieur. A cette même date, les secteurs d'application des tarifs seront définis comme suit : résidents Communauté Urbaine de Dunkerque et résidents hors secteur Communauté Urbaine de Dunkerque, ce, en remplacement des secteurs résidents Dunkerque et hors Dunkerque (voir document joint).

**52. Revalorisation des tarifs de visites guidées à l'Aquarium municipal**

A compter du 1er septembre 2017, le tarif des visites guidées pour les groupes scolaires et centres de loisirs du grand Dunkerque (Dunkerque, Saint Pol sur mer, Fort Mardyck et Mardyck) passe à 21 € et le tarif des visites guidées pour groupe adultes passe à 42 €. Les dispositions concernant le tarif des entrées individuelles demeurent inchangées (voir document joint).

**53. Tarifs des visites guidées à l'aquarium - Décision modificative**

La présente décision modifie l'article 1 de la décision référencée 2017/259 en les termes suivants :

A compter du 1er septembre 2017, le tarif des visites guidées pour les groupes scolaires et centres de loisirs hors secteur grand Dunkerque (Dunkerque, Saint Pol sur mer, Fort Mardyck et Mardyck) passe à 21 €. A compter de cette même date, le tarif des visites guidées pour groupes adultes passe à 42 €.

**54. Soirée "Boulots de merde !" du 10 mars 2017**

Dans le cadre de la publication en 2016 du livre « Boulots de merde ! Du cireur au trader, enquête sur l'utilité et la nuisance sociale des métiers » aux éditions de la Découverte, l'auteur Julien Brygo organise une présentation de son ouvrage au public le 10 mars 2017 à la bibliothèque de Dunkerque. La ville lui rembourse ses frais de déplacement pour un montant total de 74 € TTC.

**55. Soirée "Boulots de merde !" du 10 mars 2017**

Dans le cadre de la publication en 2016 du livre « Boulots de merde ! Du cireur au trader, enquête sur l'utilité et la nuisance sociale des métiers » aux éditions de la Découverte, la maison d'édition représentée par Thomas Deltombe organise une présentation de cet ouvrage au public le 10 mars 2017 à la bibliothèque de Dunkerque. La ville lui rembourse ses frais de déplacement pour un montant total de 41 € TTC.

**56. Projet "On n'est pas des légumes moches" - Intervention de monsieur Hugo Horiot le 30 mars 2017**

Un contrat est conclu avec le comédien et écrivain Hugo Horiot pour l'animation d'un débat sur l'autisme le 30 mars 2017 à l'auditorium Bizet pour un montant de 636,78 €.

**57. "Week-end du Tambour" les 8 et 9 avril 2017 - Interventions des Tambours de la Côte d'Opale**

Un contrat est conclu avec l'association « Les Tambours de la Côte d'Opale » pour des interventions les 8 et 9 avril 2017 au centre Bizet pour un montant de 700 €.

**58. Rencontre littéraire du 27 avril 2017**

A l'occasion d'une rencontre littéraire en présence de Maxime Gillio le 27 avril 2017 à la bibliothèque de Dunkerque, la ville autorise Le Furet du Nord à vendre sur place l'ouvrage dont il est l'auteur intitulé "Ma fille voulait mettre son doigt dans le nez des autres".

**59. Atelier slam du 29 avril 2017**

Un contrat est conclu avec l'association "Les nénuphars de l'album jeunesse" pour l'organisation d'un atelier slam assuré par l'artiste Marie Ginet autour de l'ouvrage intitulé "Toc toc toc : papa, où es-tu ?" le 29 avril 2017 à la bibliothèque de Petite-Synthe pour un montant de 173,15 € TTC.

**60. Stage de claquettes argentines les 6 et 7 mai 2017**

Un contrat est conclu avec l'association « Chango » pour l'animation d'un stage de claquettes par Fermin Juarez les 6 et 7 mai 2017 au conservatoire pour un montant de 784 €.

**61. Atelier "Danse autour du livre" du 13 mai 2017**

Un contrat est conclu avec madame Mélody Manceau, danseuse et chorégraphe, pour assurer un atelier intitulé "Danse autour du livre" 13 mai 2017 à la bibliothèque de Malo-les-Bains pour un montant de 100 €.

**62. Intervention du trio Electro Gauchos le 20 mai 2017 au LAAC**

Un contrat est conclu avec l'association « Chango » pour une représentation du trio Electro Gauchos dans le cadre du projet « Carte blanche à Gérardo di Giusto » le 20 mai 2017 au LAAC pour un montant de 2 435,28 €.

**63. Nuit des musées 2017 - gratuité d'accès au LAAC**

Dans le cadre de la manifestation nationale "Nuit des musées" l'accès au LAAC est gratuit le 20 mai 2017 à compter de 17h30.

**64. Week-ends ETER organisés pendant la saison estivale 2017**

Tout porteur d'un billet ETER bénéficie d'une entrée gratuite au LAAC lors des week-ends ETER, soit les 8-9, 22-23 juillet et 5-6, 19-20 août 2017, ainsi que la semaine du 14 au 21 juillet 2017.

**65. Exposition Musique à voir - Intervention de Nathalie Negro**

Un contrat est conclu avec l'association Piano and Co pour l'organisation d'une intervention de l'artiste Nathalie Negro afin de préparer avec les professeurs et élèves du conservatoire l'œuvre "In C" produite le 29 avril 2017 pour un montant de 522,40 €.

**66. Exposition Musique à voir - Représentations de Nathalie Négro**

Un contrat est conclu avec l'association Piano and Co pour l'organisation de deux représentations de Nathalie Negro les 29 et 30 avril 2017 dans le cadre de l'exposition Musique à voir pour un montant de 2 323,79 €.

**67. Exposition Musique à voir - Contrat de prestations**

Une convention tripartite Ville de Dunkerque-Casino Groupe Tranchant Dunkerque et monsieur Jean-Yves Bosseur est conclue pour l'écriture de textes liés aux publications diverses et le commissariat de l'exposition Musique à voir. Le casino participe financièrement à hauteur de 3 300 €.

**68. Exposition Musique à voir - Prêt d'œuvre**

Une convention est conclue entre la ville de Dunkerque, le casino Groupe Tranchant de Dunkerque et monsieur Pierre Bastien pour la mise à disposition d'une œuvre intitulée Mécanium, pendant l'exposition Musique à voir. Le casino participe financièrement à hauteur de 3 300 €.

**69. Exposition Musique à voir - Prêt d'œuvres**

Une convention tripartite Ville de Dunkerque - Casino Groupe Tranchant Dunkerque et monsieur Pascal Broccolichi est conclue pour la mise à disposition d'une œuvre dans le cadre de l'exposition Musique à voir. Le casino participe financièrement à hauteur de 325 €.

**70. Exposition Musique à voir - Prêt d'œuvres**

Des conventions de prêt d'œuvres sont conclues avec monsieur Jacques Pourcher d'une part et l'association Chacal Puant d'autre part, pour le prêt d'œuvres pour l'exposition Musique à voir.

**71. Exposition Musique à voir - Convention de dépôt vente conclue avec le Furet du Nord**

Une convention de dépôt vente est conclue avec le Furet du Nord pour le dépôt vente de l'ouvrage « Musique pas bête » du 29 avril au 17 septembre 2017. 10 exemplaires sont mis en vente à la boutique du LAAC.

**72. Exposition Musique à voir - Convention de dépôt vente conclue avec les éditions Delatour**

Une convention de dépôt vente est conclue avec les éditions Delatour pour le dépôt vente du livre « Compositeur parmi les peintres » de Jean Yves Bosseur, du 29 avril au 17 septembre 2017. 6 exemplaires sont mis en vente à la boutique du LAAC au prix unitaire de 35 €.

**73. Exposition Musique à voir - Convention de dépôt vente conclue avec l'édition traversière**

Une convention de dépôt vente est conclue avec les éditions traversière pour le dépôt vente de 3 ouvrages d'Albert Ayme du 29 avril au 17 septembre 2017. 7 exemplaires sont mis en vente à la boutique du LAAC au prix unitaire de 20, 50 et 13 €.

**74. Exposition Musique à voir - Conventions de dépôt vente d'ouvrages**

Des conventions de dépôt ventes d'ouvrages sont conclues avec monsieur Pascal Broccolichi d'une part et madame Le Talec d'autre part, pour la vente d'ouvrages à la boutique du LAAC, pendant l'exposition Musique à voir, du 29 avril au 17 septembre 2017.

**75. Exposition Musique à voir - Mise en vente d'ouvrages à la boutique du LAAC**

Les ouvrages (Catalogues, CD, Disques vinyles) mis en vente à la boutique du LAAC du 29 Avril au 17 Septembre 2017, leur nombre ainsi que leur prix de vente sont récapitulés dans la liste jointe en annexe.

**76. Exposition Musique à voir - Vente de produits à la boutique du LAAC**

Des conventions de dépôt vente sont conclues avec les éditions Les Belles lettres, les Presses du réel, madame Von Poehl et monsieur Jacques Hue.

**77. Exposition Musique à voir - Vente d'affiches**

50 exemplaires de l'affiche de l'exposition Musique à voir sont mis en vente au prix unitaire de 2 € pendant la durée de l'exposition.

**78. Exposition Musique à voir - Visites en faveur des personnes sourdes et malentendantes**

Une convention est conclue avec l'association Signes de Sens pour l'organisation de deux visites de l'exposition Musique à voir au LAAC en langue des signes française pour un montant de 1 300 €.

**79. "Rendez-vous au Jardin" - Convention de prestations de l'OHVD**

Une convention tripartite est conclue entre la ville de Dunkerque, le casino groupe Tranchant de Dunkerque et l'OHVD pour le concert du 3 juin 2017 exécuté dans le jardin de sculptures du LAAC. Le casino verse la somme de 1 800 € à l'OHVD.

**80. Contrats et conventions dans le cadre de la saison estivale 2017**

Dans le cadre de la saison estivale des contrats de prestations sont passés avec les associations suivantes :

- Association Het Reuzekoor – danses flamandes
- Association Tango Del Mar – tango argentin
- Amicale des bretons de Dunkerque – danses bretonnes
- Cie MM – danse contemporaine
- Association Shut Up Danse – danse jazz
- Association Just'1Kiff – danse hip hop

Une convention de partenariat est passée avec l'association Tout en Scène dans le cadre de la subvention attribuée au projet des Scènes d'été 2017.

Un contrat de prestation de services est passé entre la ville de Dunkerque, le casino de Dunkerque et l'association Rythm'n Style pour l'organisation du Dunkerque Social Dance Festival 2017.

**81. Convention de dépôt partiel de collections**

Dans le cadre du déménagement du musée des Beaux-Arts, une convention de dépôt est conclue avec la Communauté urbaine de Dunkerque pour la mise à disposition d'espaces à la Halle aux sucres - centre de la mémoire urbaine pour y stocker temporairement des collections du musée, pendant le temps des travaux.

**82. Convention de partenariat avec Le petit Léonard**

Le petit Léonard, revue à destination du jeune public propose de promouvoir le LAAC auprès de ses jeunes lecteurs. Pour ce faire, une convention de partenariat est conclue avec les éditions Faton.

**83. Interventions à l'hôpital maritime de Zuydcoote**

Une convention « Culture et santé 2017 » est conclue avec l'hôpital maritime de Zuydcoote, pour la mise en œuvre d'actions de médiation envers des enfants hospitalisés. 5 séances et une visite du LAAC sont programmées du 9 mars au 17 septembre 2017 pour un montant total de 171 €.

**84. Mise à disposition d'espaces du LAAC**

Une convention est conclue avec l'AREFH Nord, pour une occupation d'espaces du LAAC le 3 juin 2017, à titre gratuit, en vue de la réalisation d'un shooting photos.

**85. Conventions de mise à disposition du théâtre municipal**

Quatre conventions de mise à disposition temporaire du théâtre municipal sont passées entre la ville de Dunkerque, le Bateau Feu et :

- le lycée Notre Dame des Dunes
- l'orchestre symphonique de Dunkerque
- le Big Band Jazz Paul Garein
- le Château Coquelle.

**86. Convention de mise à disposition du studio son municipal**

Une convention est conclue avec l'association Fructôse pour la mise à disposition du studio son municipal pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2017, à titre gratuit.

**87. Démolition partielle du musée des Beaux-Arts**

Un marché est conclu avec la société Helfaut Travaux pour un montant de 58 000 € HT.

**88. Transformation du musée des Beaux-Arts en bibliothèque - mission OPC**

Un marché est conclu avec la société O2P pour un montant de 41 184 € HT.

**89. Acquisition d'instruments de musique et accessoires**

Un marché est conclu avec les sociétés suivantes :

- pour le lot n° 1 : Cordes et musiques amplifiée - société NORD DISTRIBUTION MUSIK, pour un montant de 1 513,91 € HT
- pour le lot n° 2 : Percussions - société BERGERAULT Percussions, pour un montant de 15 698,56 € HT
- pour le lot n° 3 : Cuivres et bois - société NORD DISTRIBUTION MUSIK, pour un montant de 7582,62 € HT
- pour le lot n° 4 : Pianos et accessoires - société EUROCONCERT, pour un montant de 19 510 € HT.

**ANIMATION****90. Convention de portage du géant "Reuze"**

Une convention est conclue avec l'association « Les amis du Reuze et du patrimoine folklorique dunkerquois » pour la mise à disposition du géant Reuze lors de diverses manifestations publiques. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**91. Location pour manifestations, de tentes, bâches et chapiteaux de réception et leurs prestations accessoires**

Un accord cadre est conclu avec la Société LOURDEL :

- pour le lot 1 : Location de tentes pagodes et ses prestations accessoires, pour un montant maximum annuel fixé à 20 000 € HT
- pour le lot 2 : Location de petites structures, chapiteaux de réception et structures de réception pour manifestations événementielles avec équipements spécifiques et prestations accessoires, pour un montant maximum annuel fixé à 50 000 € HT.

La durée initiale de l'accord cadre est fixée à un an, tacitement reconductible pour une période égale.

**ACTION SOCIALE****92. Traduction des séances de la commission communale d'accessibilité pour l'année 2017**

L'association Accesourds assure la traduction des séances de la commission communale d'accessibilité, pour l'année 2017, à raison de 5 séances par an pour un montant de 150 € par intervention.

**PROPRIETES COMMUNALES****93. Logement sis 95 rue Arthur Honegger - Avenant n°1 au contrat de location**

L'avenant n°1 a pour objet de prolonger la location du logement sis 95 rue Arthur Honegger au profit de monsieur Pascal Fournier, pour la durée d'une année à compter du 1er juin 2017, moyennant un loyer mensuel de 600 €.

**94. Garage sis 123 rue Pasteur - Avenant n°1 au contrat de location**

L'avenant n°1 a pour objet de prolonger la location d'un garage sis 123 rue Pasteur au profit de monsieur Didier Godefroy, pour la durée d'une année à compter du 3 juin 2017, moyennant un loyer trimestriel de 135 €.

**95. Convention d'occupation conclue avec l'association "Les Kakernesches"**

Une convention est conclue avec l'association "Les Kakernesches" pour l'occupation de locaux du bâtiment B de

l'école des Glacis située rue Godefroy d'Estrades, pour la durée d'une année à compter du 1er novembre 2016, moyennant une redevance mensuelle de 100 €.

**96. Convention d'occupation conclue avec l'association "Les P'tits Louis"**

Une convention est conclue avec l'association "Les P'tits Louis" pour l'occupation de locaux du bâtiment B de l'école des Glacis située rue Godefroy d'Estrades, pour la durée d'une année à compter du 1er novembre 2016, moyennant une redevance mensuelle de 100 €.

**97. Convention d'occupation conclue avec l'association "Les Quat'zarts"**

Une convention est conclue avec l'association "Les Quat'zarts" pour l'occupation de locaux du bâtiment B de l'école des Glacis située rue Godefroy d'Estrades, pour la durée d'une année à compter du 1er novembre 2016, moyennant une redevance mensuelle de 100 €.

**98. Convention d'occupation conclue avec l'association "Les Snustreraer"**

Une convention est conclue avec l'association "Les Snustreraer" pour l'occupation de locaux du bâtiment B de l'école des Glacis située rue Godefroy d'Estrades, pour la durée d'une année à compter du 1er novembre 2016, moyennant une redevance mensuelle de 100 €.

**99. Convention d'occupation conclue avec l'association "Les Acharnés"**

Une convention est conclue avec l'association "Les Acharnés" pour l'occupation de locaux du bâtiment B de l'école des Glacis située rue Godefroy d'Estrades, pour la durée d'une année à compter du 1er novembre 2016, moyennant une redevance mensuelle de 100 €.

**100. Convention d'occupation conclue avec la Fondation de l'Armée du Salut**

Une convention est conclue avec la Fondation de l'Armée du Salut pour l'occupation d'une partie de l'immeuble situé 39 rue de la Verrerie pour la durée d'une année à compter du 1er mai 2017, à titre gratuit.

**101. Convention de mise à disposition de locaux conclue avec l'association « Les amis du Reuze et du patrimoine folklorique dunkerquois »**

Une convention est conclue avec l'association « Les amis du Reuze et du patrimoine folklorique dunkerquois » pour la mise à disposition d'un hangar du centre technique municipal, à titre gracieux. Cette convention est établie à titre précaire, révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

**102. Convention conclue avec la SA Bouygues Télécom**

Une convention est conclue avec la SA Bouygues Télécom pour l'occupation d'une surface de 11 m2 dépendante de l'église Notre Dame du Fort, située rue du Général De Gaulle à Fort-Mardyck pour l'établissement et l'exploitation des réseaux de communications électroniques, pour une durée de 12 ans à compter du 1er juillet 2016, moyennant une redevance annuelle de 9 000 €.

**103. Convention de mise à disposition conclue avec l'AFOCAL Nord-Pas de Calais**

Une convention est conclue avec l'AFOCAL Nord-Pas de Calais pour la mise à disposition, à titre gratuit, de 3 salles de l'ex-école Brossolette pour l'organisation d'un stage BAFA du 27 juin au 4 juillet 2017.

**104. Avenant n°1 à la convention conclue avec l'association "Sous groupement Colombophile de Dunkerque"**

L'avenant n°1 a pour objet de prolonger la location de deux modulaires et d'un appentis situés rue des Scieries au profit de l'association "Sous groupement Colombophile de Dunkerque", pour la durée d'une année à compter du 28 mars 2017, à titre gratuit.

**105. Avenant n°4 à la convention conclue avec l'association "La Bulle"**

L'avenant n°4 a pour objet de prolonger la location de locaux situés 5 square Paul Doumer au profit de l'association "La Bulle", à compter du 30 avril 2017, pour la durée d'une année, moyennant le paiement d'un forfait de charges énergétiques annuel de 246,45 €.

**106. Avenant n°4 à la convention conclue avec les Scouts Unitaires de France**

L'avenant n°4 a pour objet de prolonger la location de locaux situés au rez de chaussée du complexe Georges Hardy au profit des Scouts Unitaires de France pour la durée d'une année à compter du 14 avril 2017, moyennant une redevance annuelle de 43,96 € et 219,74 € de charges.

**107. Restauration du monument place de la Victoire**

Un marché est conclu avec la société SERVILOC pour un montant de 40 640 € HT.

**108. Déplacement du monument des Fusiliers Marins - Square Guynemer**

Un marché est conclu avec la société SERVILOC, pour un montant de 150 000 € HT.

**109. Remplacement des châssis bois à la crèche des tout petits et au restaurant Lamartine**

Un marché est conclu avec la société M.E.C, pour un montant de 119 566,12 € HT dont 95 335,39 € HT pour la tranche ferme, 13 221,95 € HT pour la tranche optionnelle 1 et 11 008,24 € HT pour la tranche optionnelle 2.

**110. Maintenances préventive et corrective des équipements scéniques**

Un accord cadre à bons de commandes est conclu avec la société TAMBE, pour des montants annuels minimum de 10 000 € HT et maximum de 40 000 € HT. La durée initiale du marché est fixée à 1 an, reconductible tacitement pour des périodes égales sans toutefois excéder 4 ans.

**111. Remplacement des équipements de chauffage au Kursaal**

Un marché est conclu avec la Société EIFFAGE ENERGIE THERMIE NORD, pour un montant de 2 930 000 € HT dont 920 236,64 € HT pour la tranche ferme, 1 116 172,51 € HT pour la tranche optionnelle 1 et 823 590,85 € HT pour la tranche optionnelle 2.

**112. Fourniture de gaz naturel rendu site et de prestations de services associées pour l'alimentation des points de livraison du groupement de commandes constitué par la ville de Dunkerque, le CCAS, l'ADUGES et le SIDF**

Un accord cadre multi attributaires à marchés subséquents est conclu avec les sociétés : TOTAL ENERGIE GAZ, ENI GAS ET POWER FRANCE, ENGIE ENTREPRISES ET COLLECTIVITES, EDF et SAVE. L'accord cadre est conclu sans minimum ni maximum pour une période de deux ans.

**113. Entretien des dispositifs de désenfumage situés dans différents bâtiments communaux - Avenant au marché**

Par acte sous seing privé en date du 19 décembre 2016 la société Delta Sécurflam a cédé son fonds de commerce de vente installation et maintenance de matériels incendie (extincteurs) au profit de la société Chubb France. Le transfert de l'activité liée au fonds de commerce cédé est intervenu à effet du 31.12.2016, dès lors, la société Chubb France est ainsi venue se substituer aux droits et obligations de la société Delta Sécurflam. L'avenant a pour objet d'acter ce transfert.

**114. Maintenance corrective des systèmes d'alarme anti intrusion dans les bâtiments communaux - Avenant n°2 au marché conclu avec la société A2SI**

L'avenant n°2 a pour objet d'introduire deux prix nouveaux au bordereau de prix :

- clavier tactile : pupitre tactile XTCL03 de gestion centrale XPERTµ/Multibanque - lecteur de badge mifare intégré - 1 303,26 € HT

- clavier intérieur LCD Connectable sur le bus - RS 485 des UG - 186,23 € HT

S'agissant d'un marché à bons de commandes, cet ajout n'a aucune incidence sur les montants annuels minimum et maximum du marché.

**115. Exploitation des installations de chauffage, ventilation et de production d'eau chaude sanitaire des installations de la ville de Dunkerque, du CCAS et de l'ADUGES - avenant n° 6 au marché conclu avec la Société ENGIE COFELY**

L'avenant n°6 a pour objet de supprimer le bâtiment "archives municipales". Les moins-values s'élèvent à 784 € HT. Après ajustement, le montant du marché est ramené de 57 431 € HT à 56 647 € HT

**FONCTIONNEMENT DES SERVICES****116. Création et mise en place d'un lien fibre 20 MO sur le site de la piscine Guynemer**

Suite à la construction de la nouvelle piscine Guynemer, il convient de créer et de mettre en place un lien fibre afin de permettre une connexion VPN Ethernet de 20 MO afin de permettre l'accès internet. Un marché est conclu avec la société DGL NETWORKS pour une redevance mensuelle de 360 € HT pour la période du 1er juin 2017 au 31 décembre 2020.

**117. Création et mise en place d'un lien fibre 20 MO sur le site de la piscine Guynemer, d'un lien de 10 MO sur le site de monseigneur Marquis, résiliation du marché concernant la piscine Asseman**

Un marché passé sous forme de marché négocié, est conclu avec la société DGL NETWORK afin d'établir une connexion VPN Ethernet permettant d'accéder au réseau très haut débit engendrant :

- la création et la mise en place 20 MO sur le site de la piscine Guynemer
- la création et la mise en place 10 MO sur le site du 4 rue Monseigneur Marquis
- la mise en place d'un lien 20 MO sur le site de la piscine Paul Asseman suite à un aléa technique.

La redevance est fixée à:

- 360 € HT pour le site de la piscine Paul Asseman
- 360 € HT pour le site de la piscine Guynemer
- 240 € HT pour le site du 4 rue Monseigneur Marquis

De ce fait, le marché relatif à la mise en place d'un lien fibre de 10 MO à la piscine Paul Asseman est résilié à compter du 31 mai 2017.

Par ailleurs, les dispositions de la présente décision annule et remplace celles la décision 2017/215 concernant la création et mise en place d'un lien fibre 20 MO sur le site de la piscine Guynemer.

**118. Maintenance et support du progiciel ASTRE GF, service de support « ASSISTANCE PLUS » et prestations associées**

Un accord cadre est conclu avec la société GFI PROGICIELS SAS pour une durée initiale allant de la date inscrite sur la lettre de notification jusqu'au 31 décembre 2017. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour des périodes d'un an sans que sa durée globale ne puisse excéder le 31 décembre 2019. Par période d'exécution, l'accord cadre est conclu pour des montants minimum de 10 000 € HT et maximum de 60 000 € HT.

**119. Maintenance du progiciel PLANITECH, de l'interface contrôle d'accès et prestations associées**

Un accord-cadre est conclu avec la société Logitud Solutions. Il est décomposé en 2 lots.

Par période d'exécution, les accords-cadres sont conclus pour les montants suivants :

Lot n° 1 : Maintenance du progiciel PLANITECH, de l'interface contrôle d'accès et prestations associées pour la Ville de Dunkerque minimum 1 800 € HT - maximum 20 000 € HT

Lot n° 2 : Maintenance du progiciel PLANITECH et prestations associées pour la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer minimum 750 € HT - maximum 10 000 € HT.

Le lot 1 est conclu pour une durée initiale allant de la date inscrite sur la lettre de notification jusqu'au 31 décembre 2017.

Le lot 2 est conclu pour un an à compter du 1er janvier 2018.

Les accords-cadres se renouvelleront ensuite par tacite reconduction pour des périodes d'un an sans que la durée globale ne puisse excéder le 31 décembre 2020

Par période d'exécution, les accords-cadres sont conclus pour les montants suivants :

Lot n° 1 : Maintenance du progiciel PLANITECH, de l'interface contrôle d'accès et prestations associées pour la Ville de Dunkerque minimum 1 800,00 € HT maximum 20 000 € HT

Lot n° 2 : Maintenance du progiciel PLANITECH et prestations associées pour la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer minimum 750 € HT – maximum 10000 € HT

**120. Extension du Progiciel PLANITECH ESSENTIEL et prestations associées pour la gestion des ressources**

Un accord cadre est conclu avec la société Logitud Solutions pour des montants minimum de 8 000 € HT et maximum de 50 000 € HT pour une durée de 3 ans prenant effet à de la date inscrite sur la lettre de notification.

**121. Maintenance du progiciel SUIVIAT et prestations associées**

Un accord cadre est conclu avec la SARL IMC-IDEATION INFORMATIQUE pour une durée initiale allant de la date inscrite sur la lettre de notification jusqu'au 31 décembre 2017. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour des périodes d'un an sans que sa durée globale ne puisse excéder le 31 décembre 2020. Par période d'exécution, l'accord cadre est conclu pour des montants minimum de 800 € HT et maximum de 8 000 € HT.

**122. Acquisition de licences, maintenance et assistance du progiciel airsdelib, gestion et de télétransmission des actes administratifs, et ses prestations associées.**

Un accord cadre est conclu avec la société DIGITECH pour une durée initiale allant de la date inscrite sur la lettre de notification jusqu'au 31 décembre 2017. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour des périodes d'un an sans que sa durée globale ne puisse excéder le 31 décembre 2019. Par période d'exécution, l'accord cadre est conclu pour des montants minimum de 6 000 € HT et maximum de 65 000 € HT.

**123. Maintenance du matériel de restauration situé dans différents équipements de la ville de Dunkerque**

Un marché est conclu avec la société Henri Dehondt pour des montants annuels minimum de 5 000 € HT et un maximum de 25 000 € HT.

La durée initiale de l'accord cadre est fixée à 1 an à compter de la date inscrite sur la lettre de notification, reconductible tacitement pour des périodes égales sans toutefois que la durée globale n'excède quatre ans.

**124. Fourniture de repas en liaison froide destinés aux restaurants des écoles maternelles et élémentaires et des accueils de loisirs**

Un accord cadre est conclu avec la société Dupont Restauration pour une période initiale d'un an reconductible tacitement pour des périodes égales, sans toutefois excéder la durée globale de 4 ans. Les quantités annuelles de repas sont fixées à 260 000 minimum et 350 000 maximum.

**125. Mise en œuvre d'actions de formation continue dans divers domaines - Lot 5 : Bafa**

Un accord-cadre est conclu avec l'organisme CEMEA pour un montant annuel minimum de 500 HT et maximum de 6 000 € HT pour une période initiale d'un an renouvelable tacitement sans toutefois que la durée globale n'excède 3 ans.

**126. Mise en œuvre d'actions de formation continue dans divers domaines - Lot 5 : Bafa - Décision rectificative**

Suite à une double télétransmission, il convient d'annuler la décision 2017/177 certifiée exécutoire le 07/06/2017.

**127. Prises de vues et tirages photographiques - Lot 1 : prises de vues photographiques**

Un marché est conclu avec la société HAPPY DAY pour les montants suivants : 1ère période d'exécution allant de la date inscrite sur la lettre de notification au 31 décembre 2017 : maximum de 10 000 € HT. Pour les périodes annuelles de reconduction : maximum annuel de 10 000 € HT. L'accord cadre est passé pour une période initiale allant de la date inscrite sur la lettre de notification jusqu'au 31 décembre 2017. Il pourra être reconduit tacitement pour des périodes annuelles sans toutefois que la durée globale n'excède le 31 décembre 2019.

**128. Prises de vues et tirages photographiques - Lot 2 : Prises de vues - photos de mariage**

Un marché est conclu avec la société BURNOD EVENT pour le lot 2 : prises de vues - photos de mariage pour un montant annuel maximum de 5 000 € HT. La durée initiale de l'accord cadre est fixée à compter de la date inscrite sur la lettre de notification de l'accord cadre jusqu'au 31 décembre 2017. Il pourra être reconduit tacitement pour des périodes de 6 mois sans toutefois que la durée globale n'excède le 31 décembre 2019.

**129. Prises de vues et tirages photographiques - Lot 2 : Prises de vue - photos de mariage - Décision rectificative**

Le lot 2 conclu avec la société BURNOD EVENT porte le numéro 17A113 et non le 17A083.

**130. Prestations de relecture et correction de texte - Avenant au marché conclu avec la société Ouestern SASU**

Un marché a été conclu avec la société Ouestern SASU pour des montants minimum de 5 000 € HT et maximum de 20 000 € HT.

L'avenant a pour objet d'inclure au bordereau de prix:

1) les coûts pour la pagination d'un «Mairies mag» de 16 pages à savoir :

- forfait pour relecture du texte au kilomètre 245 € HT

- forfait pour relecture maquette d'un document 135 € HT

2) Le coût d'une page supplémentaire : 8,00 € HT.

S'agissant d'un marché à bons de commandes, ces ajouts n'ont aucune incidence sur les montants annuels minimum et maximum du marché.

**131. Acquisition de mobiliers destinés à la réalisation d'aménagement d'espaces - Avenant n°1 aux marchés**

L'avenant n°1 a pour objet de transférer le marché de la société DELVALLE SA à la société AMENAGEMENT BY DELVALLE, suite au transfert de propriété.

**132. Acquisition de mobiliers destinés à l'aménagement complémentaire de bureaux, d'ateliers et divers - Avenant n°1 aux marchés**

L'avenant n°1 a pour objet de transférer le marché de la société DELVALLE SA à la société AMENAGEMENT BY DELVALLE, suite au transfert de propriété.

**FINANCES****133. Réalisation d'une ligne de trésorerie de 10 000 000 € auprès de la Banque Postale**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Ville de Dunkerque contracte auprès de la Banque Postale une ouverture de crédit d'un montant maximum de 10 000 000 € dans les conditions suivantes :

Montant : 10 000 000 €

Durée : 364 jours

Index des tirages : Eonia + Marge de 0.380% l'an.

Base de calcul Taux d'Intérêt : exact/360 jours.

**134. Tarifs de location pour l'occupation temporaire des salles municipales – Décision modificative**

La salle des fêtes de la mairie de Mardyck est retirée du tableau des salles municipales mises à disposition.

**135. Régie de recettes droits de place Malo-les-Bains**

Une régie de recettes est instituée pour l'encaissement des droits de place pour la braderie-brocante du 14 juillet et la braderie-brocante nocturne « nuit de Malo ». Elle est installée en mairie de Malo-les-Bains.

**136. Régie de recettes des piscines de Dunkerque**

Considérant qu'il convient d'intégrer la nouvelle piscine intercommunale Georges GUYNEMER, la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées de la piscine Paul ASSEMAN est renommée « Régie de recettes des Piscines de Dunkerque ». Le siège de la régie de recettes est situé à la Piscine Georges GUYNEMER et une sous-régie est créée à la Piscine Paul ASSEMAN.

**137. Conservatoire de Musique et d'Arts Dramatiques - Décision modificative régie de recettes**

La régie principale est installée Campus de l'esplanade, 30 rue de la Cunette. Une sous-régie est mise en place à l'auditorium BIZET, rue de la Bastille. Les recettes s'effectuent contre une prise en compte par logiciel (DUONET) et non plus contre délivrance de tickets.

**138. Régie recettes Musée Aquariophile - Décision modifiant les moyens de paiement**

Les moyens de paiement autorisés dans la régie sont le numéraire et les chèques bancaires.

**139. Fin de régie d'avances - Commune associée de Mardyck**

Suite au départ en retraite du régisseur titulaire en juillet 2016, la régie ne disposant plus que d'un régisseur suppléant et ne fonctionnant plus depuis cette date, il est mis fin à la régie d'avances de la commune associée de Mardyck.

**140. Fin de la régie de recettes des photocopies de Dunkerque SUD**

Suite à la fermeture de la mairie de Dunkerque Sud il est mis fin à la régie de recettes des photocopies.

**ADMINISTRATION GENERALE****141. Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune.**

La SCP d'avocat SAIDJI-MOREAU, représentée par Maître Pierre MOREAU, est mandatée par la Ville de Dunkerque aux fins de la représenter et de défendre ses intérêts dans le cadre d'un recours formé par un agent municipal.

**M. le maire :**

*Y a-t-il des observations ?*

*Madame Castelli.*

**Mme Castelli :**

*Oui, c'est sur la numéro 133 sur la réalisation d'une ligne de trésorerie de 10 millions d'euros auprès de la banque postale. Est-ce que c'était prévu au budget ou est-ce qu'on doit s'inquiéter pour la santé financière de la ville ?*

**M. le maire :**

Ne vous inquiétez jamais pour la santé financière de la ville madame Castelli ! On vous répondra par écrit comme tous les éléments sur les décisions mais ne vous inquiétez pas.

Pas d'autres questions ?

Très bien.

J'ai reçu un projet de motion de monsieur Eymery , vous l'avez sur vos tables, ce projet porte sur la fiscalité. Alors je dis à monsieur Eymery et pas vraiment en lien avec l'agenda de notre conseil d'aujourd'hui puisque le débat d'orientations budgétaires qui porte ces questions fiscales aura lieu en décembre et le vote du budget, je le dis, en début d'année 2018, j'ai souhaité d'ailleurs, je vous le dis tout de suite, porter le vote du budget en début d'année 2018 compte tenu aujourd'hui du flou qui règne autour du financement des collectivités locales et donc je pense que nous ferons le conseil municipal dédié au budget plutôt qu'en janvier ou plutôt même en février 2018 ce qui vous permettra d'avoir des éléments plus précis. Donc je trouve que votre motion monsieur Eymery est plus en lien avec les questions budgétaires en particulier le DOB et ce que je propose à l'ensemble des membres du conseil c'est de le rejeter dans l'attente qu'on examine ces questions fiscales, de toute façon vous allez les exprimer à ce moment-là, je n'en doute pas. Alors qui souhaite malgré tout approuver cette motion ?

Vous souhaitez la parole ? Allez-y monsieur Eymery.

**M. Eymery :**

Monsieur le maire il y a un adage populaire qui dit que gouverner c'est prévoir. Aujourd'hui la municipalité, votre équipe je suppose, est en train de préparer la perspective budgétaire 2018, de tracer les épures et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons dès aujourd'hui que ce conseil municipal s'engage à une baisse des taux de la fiscalité conformément aux promesses de campagne de la liste que vous menez, c'était également un des points de notre projet et donc je trouve que ce n'est pas du tout, ce n'est pas du tout, je dirais, hors chronologie puisque ça permet de prendre une décision de principe, une décision, je dirais, politique stratégiquement dire « nous nous engageons à baisser la fiscalité en 2018 » d'ailleurs je lisais récemment l'annonce qui était faite par le président du conseil départemental qui disait « en 2018 je baisserai la fiscalité » donc vous voyez qu'il est tout à fait possible de faire ce type d'engagement c'est la raison pour laquelle nous pensons, nous, qu'il y a une vraie utilité à approuver cette motion parce que ce serait un geste fort qui montrerait que vous souhaitez enfin commencer à réaliser une des promesses électorales que vous faisiez fin 2013/2014 la baisse de la fiscalité.

**M. le maire :**

Ecoutez Monsieur Eymery moi je vous sais gré de veiller à la mise en œuvre du programme municipal, j'aimerais d'ailleurs que plus souvent vous nous disiez qu'à chaque fois qu'une décision, qu'une promesse, qu'un engagement, je préfère d'ailleurs, qu'un engagement a été respecté par la municipalité vous puissiez donner votre quitus. Je ne vous fais pas non plus l'interprète du programme municipal parce que je pense qu'il y aurait quelques difficultés. Ecoutez monsieur Eymery on a un budget, il y a un débat sur le budget, en amont le législateur a prévu un débat d'orientations budgétaires, sur les orientations budgétaires, vous dites maintenant il faut un débat sur les perspectives avant le débat d'orientations budgétaires, on va finir où, je vais dire au mois de janvier on va parler... Il n'y a pas de limite à ce que vous décrivez. Ecoutez il y a un débat d'orientations budgétaires, le législateur l'a prévu justement pour aborder les orientations et donc les perspectives comme on dit budgétaires donc je pense qu'il appartient à ce débat toutes les questions que vous posez.

Qui souhaite malgré tout approuver ce projet de motion ?

Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main.

Qui s'abstient ?

Tous les autres sont contre.

Il est donc rejeté.

Sur ce je vous souhaite une excellente soirée. Merci à vous.

La séance est levée à **19 H 50**.

**TABLE DES MATIERES**

|                                                                                                                       | <b>Pages</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>I</b>                                                                                                              |              |
| <b>Approbation</b> du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2017                                | 5/...6       |
| <b>II</b>                                                                                                             |              |
| <b>DELIBERATIONS</b>                                                                                                  |              |
| <b>AFFAIRES ADMINISTRATIVES</b>                                                                                       |              |
| 1. Désignation d'un nouveau délégué au SIVU télédistribution.                                                         | 6/...7       |
| 2. Délégation du conseil municipal au conseil consultatif de Saint-Pol-sur-mer.                                       | 7            |
| <b>COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER</b>                                                                                   |              |
| 3. Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 19 septembre 2017.                                     | 7/...9       |
| <b>FINANCES</b>                                                                                                       |              |
| 4. Etat complémentaire des subventions                                                                                | 9            |
| <b>ACTION FONCIÈRE</b>                                                                                                |              |
| 5. Dunkerque - 63 avenue des Bains - acquisition auprès de l'EPF Nord-Pas de Calais                                   | 10/...11     |
| 6. Dunkerque - tour du Reuze- modificatif d'état descriptif de division en copropriété pour charges d'ascenseur.      | 10/...11     |
| 7. Petite-Synthe - site avenue de la Vilette - désaffectation et déclassement du domaine public permettant la cession | 11/...12     |
| <b>HABITAT LOGEMENT</b>                                                                                               |              |
| 8. Convention de partenariat entre Action Logement, la Communauté urbaine et la Ville de Dunkerque                    | 12/...15     |
| 9. Cotation de la demande de logement social                                                                          | 14/...15     |
| 10. Mise en place d'un périmètre de ravalement obligatoire des façades (PRO) - secteur "Les ilots bleus"              | 15/...20     |
| <b>URBANISME</b>                                                                                                      |              |
| 11. Concession Nicodème : convention de participation                                                                 | 17/...20     |
| <b>AMENAGEMENT URBAIN</b>                                                                                             |              |
| 12. Réaménagement de la digue de Malo les bains.                                                                      | 20/...21     |
| <b>ECONOMIE TOURISME</b>                                                                                              |              |
| 13. Taxe de séjour - Développement de la politique de promotion touristique - fixation du barème 1er janvier 2018     | 21/...24     |
| <b>ACTION PETITE ENFANCE</b>                                                                                          |              |
| 14. Délégation de service public – Accueil de la petite enfance – Avenant n°1                                         | 24/...26     |
| <b>ACTION SOCIALE</b>                                                                                                 |              |
| 15. Bonus Ville 2017                                                                                                  | 26/...27     |
| <b>ACTION JEUNESSE</b>                                                                                                |              |
| 16. Bourse à la réussite- Délibération complémentaire                                                                 | 27           |

**ACTION SCOLAIRE**

- |     |                                                                                                                              |          |
|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 17. | Ateliers linguistiques - Demande de fonds de concours à la communauté urbaine de Dunkerque pour le fonctionnement des écoles | 27/...31 |
|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|

**ADMINISTRATION GENERALE**

- |     |                                                                                                                |          |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 18. | Gestion du Forfait Post Stationnement (FPS) - Montant du Forfait Post Stationnement et convention avec l'ANTAI | 31/...32 |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|

**DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES**

- |     |                                                                         |    |
|-----|-------------------------------------------------------------------------|----|
| 19. | Rapport d'activités 2016 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre | 32 |
|-----|-------------------------------------------------------------------------|----|

- |            |                                        |                 |
|------------|----------------------------------------|-----------------|
| <b>III</b> | <b>DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE</b> | <b>33/...47</b> |
|------------|----------------------------------------|-----------------|